

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 17 mars 1995

Plenaire vergadering
van vrijdag 17 maart 1995

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
INTERPELLATION:	
— De M. Jan Béghin à M. Rufin Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «le manque de clarté qui préside à l'octroi de subventions en faveur d'initiatives dans le secteur de l'économie sociale et la politique menée en la matière»	526
Poursuite de la discussion. — <i>Orateur</i> : M. Rufin Grijp, Ministre de l'Economie	526
ORDRE DES TRAVAUX:	
Discussion et vote sur la modification de l'ordre du jour	528
PROPOSITION DE RESOLUTION:	
Proposition de résolution relative à la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde	531
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Victor Rens, rapporteur, Jean-Pierre Cornelissen, Serge Moureaux, Mme Magdeleine Willame-Boonen, MM. Hervé Hasquin, André Drouart	531
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De Mme Grouwels à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, sur les déclarations du Ministre-Président après le rejet à la Chambre des représentants d'une motion relative au maintien de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde	536

	Blz.
INTERPELLATIE:	
— Van de heer Jan Béghin tot de heer Rufin Grijp, Minister belast met Economie, betreffende «de onduidelijkheid inzake de subsidiëring van initiatieven kadereënd in de sociale economie en het ter zake gevoerde beleid»	526
Voortzetting van de bespreking. — <i>Spreker</i> : de heer Rufin Grijp, Minister belast met Economie	526
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN:	
Bespreking en stemming over de wijziging van de agenda	528
VOORSTEL VAN RESOLUTIE:	
Voorstel van resolutie betreffende de splitsing van het kiesarrondissement Brussel-Halle-Vilvoorde	531
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Victor Rens, rapporteur, Jean-Pierre Cornelissen, Serge Moureaux, mevrouw Magdeleine Willame-Boonen, de heren Hervé Hasquin, André Drouart	531
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van mevrouw Grouwels aan de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, over de verklaringen van de Minister-Voorzitter na het verwerpen in de Kamer van volksvertegenwoordigers van een motie tot handhaving van het kiesarrondissement Brussel-Halle-Vilvoorde	536
	523

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
— De M. Paul Galand à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, sur le suivi des engagements pris par le Gouvernement lors de la préparation du Sommet de Copenhague sur le développement social	536	— Van de heer Paul Galand aan de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, over de opvolging van de verbintenissen die de Regering heeft aangegaan bij de voorbereiding van de topconferentie van Kopenhagen over de sociale ontwikkeling	536
— De M. André Monteyne à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur les connaissances linguistiques du personnel des équipes bruxelloises d'aide médicale urgente	537	— Van de heer André Monteyne aan de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de taalkennis van het personeel van de Brusselse Medische Urgentieteams (MUG)	537
— De M. Eric André à M. Jos Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur la limitation en période d'affaires prudentes des autorisations de dépenses et d'engagements	537	— Van de heer Eric André aan de heer Jos Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de beperking van de uitgaven- en vastleggingsmachtigingen tijdens de periode waarin de lopende zaken worden afgehandeld	537
— De Mme Ghislaine Dupuis à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur la distribution de dépliants sur les dangers d'une intoxication à l'oxyde de carbone	538	— Van mevrouw Ghislaine Dupuis aan de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de verspreiding van brochures over de gevaren van kooloxidevergiftiging	538
— De Mme Ghislaine Dupuis à M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur l'octroi éventuel de dérogations pour la chasse	539	— Van mevrouw Ghislaine Dupuis aan de heer Didier Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende de eventuele toekenning van afwijkingen voor de jacht	539
— De M. Eric André à M. Rufin Grijp, Ministre de l'Economie, sur les contacts éventuels du Ministre en vue de pallier les lacunes dues à l'inexistence d'une Chambre de Métiers et Négoce spécifique pour les Bruxellois	539	— Van de heer Eric André aan de heer Rufin Grijp, Minister belast met Economie, over de eventuele contacten van de Minister om de leemten te ondervangen die zijn ontstaan bij gebrek aan een specifieke Brusselse Kamer voor Ambachten en Nering	539
— De M. Jan Béghin à M. Dominique Harmel, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur la sécurité routière et la qualité de vie avenue Charles-Quint	540	— Van de heer Jan Béghin aan de heer Dominique Harmel, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de verkeersveiligheid en de leefbaarheid in de Keizer Karellaan	540
— De Mme Christine Blanchez à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur les mesures de sécurité qui peuvent être prises pour assurer la ventilation des pièces où sont installés des appareils de chauffage au gaz	541	— Van mevrouw Christine Blanchez aan de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende de veiligheidsmaatregelen die kunnen worden getroffen voor de verluchting van de lokalen waar gasverwarmingssystemen staan	541
VOTES NOMINATIFS:		NAAMSTEMMINGEN:	
Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance terminé relative à la concession du Service public du Réaménagement du quartier de Bruxelles-Midi	542	Stemming over het geheel van het afgehandelde ontwerp van ordonnantie betreffende de concessie van de Openbare Dienst voor heraanleg van de wijk Brussel-Zuid	542
Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance terminé modifiant le Code forestier, en ce qui concerne les bois et forêts en général dans la Région de Bruxelles-Capitale	542	Stemming over het geheel van het afgehandelde ontwerp van ordonnantie tot wijziging van het Boswetboek wat betreft alle bossen en wouden in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	542
Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance terminé relative à la publicité de l'administration	543	Stemming over het geheel van het afgehandelde ontwerp van ordonnantie betreffende de openbaarheid van bestuur	543
Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance terminé portant approbation de l'accord de coopération relatif au Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi conclu à Bruxelles le 25 novembre 1992 entre l'Exécutif régional wallon, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Exécutif de la Communauté française	543	Stemming over het afgehandelde ontwerp van ordonnantie houdende goedkeuring van het samenwerkingsakkoord betreffende het interdepartementaal begrotingsfonds ter bevordering van de werkgelegenheid gesloten te Brussel op 25 november 1992 tussen de Waalse Gewestexecutieve, de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve en de Franse Gemeenschapsexecutieve	543

	Pages		Blz.
Vote sur les ordres du jour déposés en conclusions de l'interpellation de M. Michiel Vandebussche à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «l'accord de coopération entre les Régions sur la transformation du troisième circuit de travail en contrats de travail réguliers»	544	Stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Michiel Vandebussche tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «het samenwerkingsakkoord tussen de Gewesten over de omschakeling van het derde arbeidscircuit naar een reguliere tewerkstelling»	544
Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution terminée relative à la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde	545	Stemming over het afgehandelde voorstel van resolutie betreffende de splitsing van het kiesarrondissement Brussel-Halle-Vilvoorde	545
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De M. François Roelants du Vivier à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «les bornes interactives en matière de recherche d'emploi»	545	— Van de heer François Roelants du Vivier aan de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «het interactief geautomatiseerd opvraagstelsel inzake werkgelegenheid (WIS-terminals)»	545
— De M. André Drouart à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «les candidats prioritaires à l'ORBEM»	546	— Van de heer André Drouart aan de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de prioritaire kandidaten bij de BGDA»	546
— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «la délégation régional interministérielle aux solidarités urbaines»	547	— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de interministeriële gewestelijke afvaardiging bij stadssolidariteit»	547
— De M. Alain Adriaens à MM. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, et Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «les travaux au collecteur de la rue Gray et le contrat de quartier de la même rue»	548	— Van de heer Alain Adriaens tot de heren Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, en Didier Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de werken aan de collector in de Graystraat en het wijkcontract voor dezelfde straat»	548
— De M. Bernard Guillaume à M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'application dans les communes de l'article 13 de l'ordonnance du 9 septembre 1993»	549	— Van de heer Bernard Guillaume tot de heer Didier Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de toepassing in de gemeenten van artikel 13 van de ordonnantie van 9 september 1993»	549
— De M. André Drouart à M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la gestion par l'IBGE des permis délivrés»	550	— Van de heer André Drouart tot de heer Didier Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het beheer door het BIM van de afgegeven vergunningen»	550
— De M. André Monteyne à M. Dominique Harmel, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «les personnes qui mendient et qui jouent de la musique dans les voitures de tram et de métro»	551	— Van de heer André Monteyne tot de heer Dominique Harmel, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «het bedelen en het spelen van muziek in de tram- en metrostellen»	551
— De M. Stéphane de Lobkowicz à M. Didier van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le cimetière du Dieweg»	552	— Van de heer Stéphane de Lobkowicz tot de heer Didier van Eyll, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het Dieweg-kerkhof»	552
			525

PRESIDENCE DE M. JAN BEGHIN, VICE-PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER JAN BEGHIN, ONDERVOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 50.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 50.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 17 mars 1995 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 17 maart 1995 geopend (namiddag).

INTERPELLATIE — INTERPELLATION

Voorzetting — Poursuite

INTERPELLATIE VAN DE HEER JAN BEGHIN TOT DE HEER RUFIN GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «DE ONDUIDELIJKHEID INZAKE DE SUBSIDIERING VAN INITIATIEVEN KADEREND IN DE SOCIALE ECONOMIE EN HET TER ZAKE GEVOERDE BELEID»

INTERPELLATION DE M. JAN BEGHIN A M. RUFIN GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «LE MANQUE DE CLARTE QUI PRESIDE A L'OCTROI DE SUBVENTIONS EN FAVEUR D'INITIATIVES DANS LE SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET LA POLITIQUE MENEES EN LA MATIERE»

De Voorzitter. — Aan de orde is de voortzetting van de interpellatie van de heer Béghin tot Minister Grijp, betreffende «de onduidelijkheid inzake de subsidiëring van initiatieven kaderend in de sociale economie en het ter zake gevoerde beleid».

L'ordre du jour appelle la poursuite de l'interpellation de M. Béghin au Ministre Grijp, concernant «le manque de clarté qui préside à l'octroi de subventions en faveur d'initiatives dans le secteur de l'économie sociale et la politique menée en la matière».

Het woord is aan Minister Grijp.

De heer Rufin Grijp, Minister van Economie. — Mijnheer de Voorzitter, ik zal kort gaan, gezien er blijkbaar weinigen geïnteresseerd zijn in sociale economie.

Eerst wil ik even het terrein van de sociale economie afbakenen en aangeven hoe wij er tegenover staan. Dit kan meteen een deel van het antwoord op verschillende vragen zijn.

Om te beginnen is sociale economie een economische sector. Men kan discussiëren over de vraag of het al dan niet om een nieuw idee gaat, maar velen zijn het met mij eens dat deze idee eigenlijk niet zo nieuw is. Zij bestond reeds in de coöpera-

tieve en mutualistische beweging van de XIX^e eeuw. Sociale economie is dus ook niet gebonden aan overheidssteun. Historisch gezien is ze gecreëerd zonder overheidssteun.

Bedrijven van sociale economie zijn voor ons net zoals andere bedrijven onderworpen aan de marktwetten. Het hoofdoel is echter niet, zoals in de meeste commerciële bedrijven, zoveel mogelijk winst te maken, maar wel de eventuele winst zo ruim mogelijk te verdelen of te herverdelen.

Er werden ook vragen gesteld over de organisatie van de sociale economie in Vlaanderen en Wallonië en over de eventuele plannen in dit verband op nationaal vlak. Ik schets dit even kort. In Vlaanderen is de sociale economie uitsluitend gericht op tewerkstelling van laag gekwalificeerde of langdurig werklozen. In tegenstelling tot bij ons kunnen de regionale Ministers van Tewerkstelling en van Economie in Vlaanderen niet ingrijpen. Het is enkel de zaak van de regionale Minister van Tewerkstelling. De Vlaamse overheid grijpt in om het gebrek aan rentabiliteit van deze tewerkgestelden te compenseren en dit is degressief in de tijd. De heer Béghin heeft daarover ook een aantal zaken gezegd en ik zal er straks nog op terugkomen.

In Wallonië bestaat inderdaad reeds een Raad voor sociale economie. Deze raad mag adviezen uitbrengen zonder zich uit te spreken over de haalbaarheid van de projecten waarover, naar ik vermoed, de Ministers beslissen.

In Brussel hebben wij de volgende evolutie gekend. Ik ga hierbij niet dieper in op het interessante debat dat we daarover in de Commissie hebben gevoerd. Ik vermeld enkel dat wij daarbij hebben moeten besluiten dat het project zoals het op dit ogenblik bestond niet de prioriteit van de regering had. Wij hechten er echt veel belang aan. Wij hebben dan ook de vraag van de heer Galand met prioriteit doorgestuurd naar de Sociaal-Economische Raad. Eind januari kreeg ik daarop het volgende antwoord.

D'abord, le Conseil se montre défavorable au principe de la création d'un organisme consultatif supplémentaire. Mais il se fixe comme objectif la création, au sein du nouveau Conseil économique et social de la Région de Bruxelles, d'une Chambre de l'économie sociale à composition paritaire.

Il s'engage en attendant cette solution, à créer sans délai au sein du Comité économique et social actuel un groupe de travail spécifique à l'économie sociale.

Cette position a été prise au mois de janvier dernier, à l'unanimité des partenaires sociaux.

Je signale par conséquent aux membres d'ECOLO et AGALEV qui sont intervenus, ainsi qu'à M. Lemaire, que leur demande sera bientôt satisfaite.

Naast die raad van sociale economie in Wallonië, wil ik ook nog het ontwerp-Liénard vermelden dat evenwel nog niet is aangenomen. Dat ontwerp strekt ertoe tewerkgestelde werklozen in het kader van het koninklijk besluit 258 tewerk te stellen in agentschappen die raad zullen geven inzake sociale economie. Dat is enigszins te vergelijken met de bedrijventra voor sociale economie die ik in Brussel graag had opgericht gezien.

Op federaal niveau is er een ontwerp in de maak betreffende de erkenning van de inschakelingsbedrijven. Hierbij is het de bedoeling VZW's op te richten voor de tewerkstelling van moeilijk te plaatsen werklozen. Gedurende een bepaalde tijd zouden deze ondernemingen worden geholpen, maar nadien moeten zij zelf-supporting zijn. Voor deze werknemers zouden aanvankelijk geen sociale bijdragen worden gevraagd.

In het begin van de legislatuur is er inderdaad niet zoveel gebeurd op het vlak van de sociale economie. In 1991 heb ik wel steun verleend aan het bedrijf Vitrobio in Anderlecht, gespecialiseerd in plantenweek in labo's en serres. Dat bedrijf is ook internationaal georiënteerd. Het bedrijf werkt zelfs met ontwikkelingslanden waardoor het naast een renderende activiteit ook nog nuttig werk verricht. Het bedrijf stelt bijna uitsluitend gewezen bestaansminimumtrekkers aan het werk. Het heeft in vier jaar tijd 6,4 miljoen van mijn departement ontvangen naast een krediet van Minister-Voorzitter Picqué en een steun van ongeveer 10 miljoen uit het Europese Efro-Fonds.

Twee types van overheidssubsidies worden toegekend. Ik zal het eerst hebben over die voor de bedrijvencentra. Er is een ontwerp van ordonnantie voor de bedrijvencentra op komst.

Hierover werd gedurende twee jaar met de Europese Unie gediscussieerd en het ontwerp ligt nu bij de Raad van State. Ik had gehoopt dat dit ontwerp nog zou worden goedgekeurd vóór het einde van de legislatuur, maar aangezien het nog niet bij de Commissie aanhangig is gemaakt, is het niet priorair.

Ik had dus reeds een drietal jaren geleden een ontwerp van ordonnantie op de bedrijvencentra klaar gemaakt. Dit handelt over de verschillende types bedrijvencentra: de hoogtechnologische, de algemene, en de bedrijvencentra van sociale economie. In dat ontwerp wordt voorgesteld een subsidie mogelijk te maken voor investeringen en voor werkingskosten d.w.z. voor het management, secretariaat en promotie. Die subsidie kan oplopen tot ongeveer de helft van de gemaakte kosten. Voor een gewoon bedrijvencentrum zouden wij een subsidie van twee à drie miljoen moeten kunnen verstrekken.

Daarnaast hebben wij ook een aantal bedrijven van sociale economie. Van deze categorie heb ik VITROBIO, dat reeds in 1991 subsidies heeft ontvangen, reeds vermeld. De algemene voorwaarden opdat dit soort bedrijven subsidie kan ontvangen zijn de volgende. Ten eerste moet het in overwegende mate gaan om tewerkstelling van laaggeschoolden. Ten tweede moet de winst worden aangewend voor de ontwikkeling van nieuwe activiteiten en niet voor het uitkeren van een dividend. Dit geeft meteen antwoord op de vraag van de heren Galand en Cauwelier. Ten derde moeten de activiteiten betrekking hebben op behoeften die op het ogenblik niet of onvoldoende worden beantwoord. Met deze drie voorwaarden meen ik vrij dicht te staan bij de vereisten geformuleerd door de heer Galand.

Welke soort subsidies hebben wij in het verleden aan dit soort bedrijven gegeven en wat zijn onze intenties voor de toekomst? In de eerste plaats gaat het om tegemoetkomingen voor investeringen, te meer daar dit soort bedrijven van de traditionele banken zeer moeilijk leningen kan bekomen. Ook nemen wij gedeeltelijk het omkaderingspersoneel te onzen laste op dezelfde manier als ik daarstraks heb geschetst. Hierbij moet onderscheid worden gemaakt tussen wat wij doen en wat er gebeurt in Vlaanderen en Wallonië. Hiermee kom ik op de vraag van mevrouw Foucart. De regionale Minister van tewerkstelling kan steun verlenen voor de lonen van het personeel, terwijl wij de investeringen en de omkadering betoelagen. Zoals ik daarstraks reeds heb aangeduid, gaat het bij ons telkens om bedragen van twee à drie miljoen.

Aangezien dit ontwerp van ordonnantie in verband met de bedrijvencentra en de algemene ideeën in verband met de inves-

teringssteun, zoland op het Europese niveau en sinds kort bij de Raad van State hebben geblokkeerd gezeten, heb ik de Regering gevraagd om voor elk van mijn projecten vooruit te lopen op de goedkeuring van de principes van de ordonnantie.

Ikzelf heb mij bij elk project alleszins aan de principes van het ontwerp van ordonnantie gehouden.

Behalve het bedrijf van sociale economie dat in 1991 reeds een subsidie heeft ontvangen, zijn er nog drie andere bedrijven die steun van mijn departement hebben gekregen. Er is het bedrijf Move and Fix, dat blijkbaar zeer goed draait. Dit is een eerder klein bedrijf, gespecialiseerd in verhuizingen van beperkte omvang.

Als personeel worden er bijna altijd werklozen van lange duur met lage kwalificatie tewerkgesteld. Ik heb bij de start, half 1993, steun gegeven, ten bedrage van 2,8 miljoen voor een periode van 2 jaar. Verlenging is mogelijk.

Een tweede project werd later goedgekeurd, het project Bipass. Het gaat hier om een reparatiebedrijf van informativacamaterieel. Ook dat bedrijfje schijnt het goed te doen. Daar worden bijna uitsluitend jonge migranten tewerkgesteld die reeds een opleiding hebben gehad in een vormingscentrum van Brutec, gekend onder de namen van foyer Casi-UO-Fij. Die mensen worden voorbereid op tewerkstelling in een gewoon bedrijf. Ze hebben al wat beroepservaring opgedaan en vorming gekregen, maar ze zijn nog niet klaar om in het gewone circuit aan te treden. Zij worden daar dus nog gedurende zekere tijd getraind.

Ik heb dat bedrijf een steun gegeven van negen miljoen, gespreid over de jaren 1994, 1995, 1996, dus ongeveer drie miljoen per jaar.

Globaal gezien wil ik enerzijds steun verlenen aan bedrijvencentra in de sector sociale economie en anderzijds aan bedrijven die personeel tewerkstellen dat aanvankelijk nog onvoldoende geschikt is voor het normale circuit, maar op een gegeven ogenblik daartoe wel voldoende zal zijn voorbereid. Indien een dergelijk bedrijf verder wil worden gesubsidieerd, moet het de mensen die voldoende zijn geschoold laten afvloeien om dan plaats te bieden aan nieuwe kandidaten die daar verder worden opgeleid. Als het bedrijf het personeel dat ondertussen voldoende is geschoold toch wil behouden, krijgt het uiteindelijk geen toelagen meer. Ik ben het volledig eens met de interpellant die zegde dat er in een dergelijke situatie na verloop van tijd een vermindering moet komen van de betoelaging, zelfs van het omkaderingspersoneel.

Ik heb alle principes in verband met de bedrijvencentra reeds opgesomd. Vooruitlopend op de ordonnantie, die nog steeds voor advies bij de Raad van State is, heeft de Brusselse Regering tot nu toe reeds drie bedrijvencentra betoelaagd, die weliswaar nog niet operationeel zijn. Eén centrum wordt echter over een paar dagen ingehuldigd, namelijk het bedrijvencentrum Euclides in Anderlecht.

*(M. Pouillet, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Pouillet, Voorzitter,
treedt opnieuw als Voorzitter op)*

Dit centrum heeft tot doel de heropleving van de buurt rond de slachthuizen te bevorderen. Er is financiële steun van de vereniging van de slachthuizen, van Febecoop en van de DSQ-Anderlecht. Ik heb drie miljoen steun gegeven voor investeringen en voor de jaren 1994 en 1995 twee miljoen voor werkingskosten.

Ik heb ook beloofd steun te verlenen aan het bedrijven-centrum Ecosoc, dat wil fungeren als lanceringscentrum voor bedrijven van sociale economie. Het gaat hier om een initiatief van het ABVV. Voor 1994 wordt 700 000 frank steun verleend voor enkele kleinere investeringskosten, voor 1995 en 1996 telkens drie miljoen per jaar voor werkingskosten.

In dezelfde periode kwam er een nieuw initiatief, Syneco, dat hetzelfde doel nastreeft, maar een initiatief is van de Christelijke Arbeidersbeweging. Ik heb hier dezelfde toelage gegeven als voor Ecosoc.

De heer Cauwelier heeft gevraagd of er nog projecten zijn ingediend en of de subsidiëring ervan nog zal worden goedgekeurd. In samenwerking met de Koning-Boudewijnstichting hebben wij vijf projecten geselecteerd. De stichting zal ze elk een tegemoetkoming van 1,4 miljoen verlenen en ikzelf heb daarvoor nog financiële middelen op mijn begroting voor 1995.

Over welke projecten gaat het? Twee initiatieven betreffen de renovatie van gebouwen; er is voorts de oprichting van een kindhotel, een strijkatelier — volgens de krantenberichten is dit reeds in werking — en een bedrijfje dat speelpleinmeubilair zal maken.

Ik zal alvast alles in het werk stellen opdat de subsidiëring door het Brussels Gewest van voornoemde bedrijfjes nog door de Regering wordt goedgekeurd. Mijns inziens kan ik dat gerust doen, zelfs in deze periode waarin ik enkel een « voorzichtig » beleid kan voeren.

Tenslotte laat ik opmerken dat ik in de periode 1992-1993 wel aanvragen tot subsidiëring van projecten heb ontvangen, maar deze heb geweigerd omdat ze nog helemaal door het kabinet moesten worden uitgewerkt. Bij die gelegenheid heb ik de initiatiefnemers er overigens op gewezen dat ik, aangezien zij nog niet in staat waren een financieel plannetje te schetsen, er onvoldoende vertrouwen in had dat zij dergelijke bedrijfjes wel konden runnen. (*Applaus.*)

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

ORDRE DES TRAVAUX

*Discussion et vote
sur la modification de l'ordre du jour*

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

*Bespreking en stemming
over de wijziging van de agenda*

M. le Président. — La Commission des Finances s'est réunie ce jour pour examiner la proposition de résolution (M. Jean-Pierre Cornelissen) relative à la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde (n° A-370/1 — 1994/1995).

De Commissie voor de Financiën heeft vandaag vergaderd om het voorstel van resolutie (de heer Jean-Pierre Cornelissen) betreffende de splitsing van het kiesarrondissement Brussel-Halle-Vilvoorde (nr. A-370/1 — 1994/1995) te onderzoeken.

Je vous propose dès lors de compléter l'ordre du jour par la discussion et le vote de cette proposition, sur la base du texte adopté par la Commission.

Ik stel u voor de bespreking en de stemming van dit voorstel, op basis van de door de Commissie aangenomen tekst, op de agenda in te schrijven.

Par conséquent, je propose, dès que le texte pourra être distribué, d'interrompre les questions orales afin d'entamer le débat sur le texte en question et de procéder au vote.

De heer Walter Vandenbossche. — U hoeft die tekst niet rond te delen!

M. le Président. — Pas d'observation?

Geen bezwaar?

De heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, ik ga daar niet mee akkoord. Ik beroep mij op het reglement en vraag u wanneer u al dan niet over een wijziging van de agenda kan beslissen.

De Voorzitter. — Mijnheer Anciaux, gisteren is het verzoek tot spoedbehandeling van het voorstel van resolutie goedgekeurd. De Raad heeft dus besloten dit punt vandaag te bespreken.

De heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, wanneer men een verzoek tot spoedbehandeling goedkeurt, wil dit niet zeggen dat het punt waarvoor men de spoedbehandeling vraagt, dezelfde dag of de dag nadien wordt besproken.

De Voorzitter. — Dat was wel de bedoeling.

De heer Walter Vandenbossche. — Staatssecretaris Anciaux heeft gelijk, Mijnheer de Voorzitter. (*Instemming van de heer André Monteyne.*) Waarop baseert u zich om de agenda te wijzigen?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous étiez pourtant présent hier, Monsieur Vandenbossche!

De Voorzitter. — Ik lees de tekst van het reglement voor: « De urgentieverklaring waartoe de Raad heeft besloten, schorst de toepassing van de bepalingen die de voorrang en de termijnen voorschrijven. » Met andere woorden, het punt waarover het verzoek tot spoedbehandeling is goedgekeurd, wordt bij voorrang besproken.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, u moet het Bureau bijeenroepen om de agenda te wijzigen!

De Voorzitter. — Ik kan het Bureau bijeenroepen of ik kan een voorstel doen. Dat het voorstel van resolutie nu wordt besproken, is het logische gevolg van de goedkeuring van het verzoek tot spoedbehandeling. Zo staat het letterlijk in het reglement: « De urgentieverklaring waartoe de Raad heeft besloten, schorst de toepassing van de bepalingen die de voorrang en de termijnen voorschrijven. » Dat betekent dat de bespreking van het voorstel van resolutie voorrang krijgt.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, ik blijf bij mijn vraag: op welke juridische argumenten steunt u zich om de agenda te wijzigen. U leest mij een tekst voor die hier geen steek houdt. Volgens het reglement « wordt geschorst ». Maar op welke wijze worden de schorsing en de wijziging van het verloop van de vergadering gemotiveerd? Hoe zal u dat als Voorzitter van de Franstaligen doen?

M. Eric André. — Monsieur le Président, je crois que M. Vandebossche est en train d'essayer, après M. Anciaux, de nous lancer dans des querelles procédurières.

Pour éviter tout problème, je demande une suspension de séance et une réunion d'urgence du Bureau élargi.

M. le Président. — Je fais au Conseil la proposition concrète suivante :

En application du résultat du vote sur l'urgence, intervenu hier — qui implique la priorité — qui a conduit à la réunion de la Commission des Finances, réunion pour laquelle il y a eu accord du Conseil, je propose que, par priorité, rapport soit fait au Conseil dès que le texte adopté par la Commission sera disponible.

De heer Walter Vandebossche. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag daarover de naamstemming.

De heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, mag ik u vragen de tekst van het reglement voor te lezen waarin sprake is van een wijziging van de agenda? Op welke wijze kan een agenda worden gewijzigd?

De Voorzitter. — De agenda wordt gewijzigd door de Raad, Mijnheer Anciaux.

De heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, gebeurt dit bij gewone meerderheid of hoe zit dat?

M. le Président. — Nous votons par assis et levé.

De heer Walter Vandebossche. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag de naamstemming.

De heer André Monteyne. — Ik steun deze vraag, Mijnheer de Voorzitter.

De Voorzitter. — Wordt deze vraag gesteund? (*Zes leden steken de hand op.*)

La parole est à M. André.

M. Eric André. — Monsieur le Président, j'ai demandé une suspension de séance. Je demande qu'on statue d'abord sur ce point.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, het is de eerste keer dat ik als Ondervoorzitter ingrijp, maar u respecteert de procedure niet. Zes leden hebben de naamstemming gevraagd en dan moet u deze toestaan. Het reglement moet worden toegepast.

M. Eric André. — J'ai demandé une suspension de séance avant la demande de vote nominatif par M. Vandebossche.

De heer Walter Vandebossche. — Wat gaat de Voorzitter van de Franstaligen doen?

M. le Président. — La suspension de séance est de droit. Elle a la priorité. Je vous propose de réunir le Bureau élargi.

De heer Jan Béghin. — Dat is schandalig, Mijnheer de Voorzitter.

M. le Président. — Le Bureau élargi va donc se réunir immédiatement.

La séance est suspendue.

De vergadering is geschorst.

— *La séance plénière est suspendue à 15 h 20.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15 u. 20.

Elle est reprise à 15 h 35.

Ze wordt hervat om 15 u. 35.

De Voorzitter. — Dames en Heren, wij hervatten onze werkzaamheden.

Mesdames, Messieurs, nous reprenons nos travaux.

Ik had u dus voorgesteld onze agenda aan te passen om de conclusies van de Commissie voor de Financiën te horen betreffende het voorstel van resolutie waarvan de spoedbehandeling was gevraagd.

J'avais proposé de modifier l'ordre du jour de nos travaux pour entendre le rapport de la Commission sur la résolution à propos de laquelle l'urgence avait été demandée hier.

J'avais suggéré de voter par assis et levé sur cette modification, mais M. Vandebossche a demandé un vote nominatif. Cette demande ayant été appuyée par six membres, nous allons y procéder.

La parole est à M. Drouart pour une explication de vote.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je tiens à expliquer le vote de mon groupe, car nous nous sommes abstenus hier lors du vote sur l'urgence. Cette urgence ayant été acceptée par une majorité de membres, nous voterons cette modification de l'ordre du jour, tout en regrettant les incidents qui se produisent en séance, et qui confortent l'abstention que nous avons émise hier lors du vote. Cette urgence n'avait d'ailleurs aucune raison d'être et a donné lieu aux incidents que nous avons connus. (*Exclamations sur divers bancs.*) Néanmoins, nous émettrons un vote positif afin que nous puissions entamer le débat sur la résolution.

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. Eric André. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je n'épiloguerai pas sur les propos de M. Drouart, mais je voudrais savoir quels sont les membres qui ont soutenu la demande de vote nominatif de M. Vandebossche.

M. le Président. — Je puis demander à ces membres de se lever...

De heer Walter Vandebossche. — Voor die vraag verwijs ik naar de griffier die de namen heeft genoteerd.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, je vous suggère de vous pencher sur l'article 53, point 4, de notre Règlement qui vous permet d'inviter les six membres qui ont appuyé la demande, à commencer le vote.

M. le Président. — Non, Monsieur Clerfayt, ces six membres sont en séance et ils ne l'ont pas quittée. Par conséquent, je ne suis pas obligé d'appliquer cet article du règlement.

M. Hervé Hasquin. — Nous devons faire confiance à la clairvoyance du Président!

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Béghin.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, mag ik u als Ondervoorzitter laten opmerken dat u nu voorstelt wat ik daarstraks heb voorgesteld? Ik zie niet in waarom het nodig was het uitgebreid Bureau bijeen te roepen, tenzij om tijd te winnen. U had geen tijd verloren door onmiddellijk tot de stemming over te gaan zoals wij gevraagd hadden. Ik krijg de indruk dat een taalgroep tijd nodig had.

De Voorzitter. — De heer André had een schorsing van de vergadering gevraagd. Dergelijke schorsing mag op elk ogenblik worden gevraagd, ook voor een stemming.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag nu een schorsing om te kunnen nagaan op welk ogenblik wij tot stemming zullen kunnen overgaan.

De heer Walter Vandenbossche. — Ik steun die vraag.

De heer André Monteyne. — Ik ook.

M. Serge Moureaux. — Je n'ai jamais vu une demande de suspension de séance émaner d'un membre qui siège au Bureau d'une Assemblée.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, het reglement wordt blijkbaar op verschillende wijzen geïnterpreteerd. Daarom vragen wij nu ook een schorsing.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la suspension de séance est accordée de plein droit.

De vraag is alleen hoelang die schorsing moet duren.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, wij vragen de schorsing voor één uur. (*Algemeen protest bij de Franse taalgroep.*)

De Voorzitter. — Ik stel voor om de vergadering twintig minuten te schorsen.

Je propose de suspendre la séance pendant vingt minutes. (*Assentiment.*)

— *De plenaire vergadering wordt geschorst om 15 u. 45 uur.*

La séance plénière est suspendue à 15 h 45.

Zij wordt hervat om 15 u. 55.

Elle est reprise à 15 h 55.

De Voorzitter. — De zitting is hervat.

La séance est reprise.

Aangezien de heer Vandenbossche de schorsing had gevraagd, geef ik hem eerst het woord.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, ik bevestig mijn verzoek tot naamstemming.

De Voorzitter. — Wij stemmen dadelijk over de aanpassing van onze agenda, waarna wij overgaan tot het aanhoren van het rapport van de Commissie voor de Financiën en de bespreking van dat rapport.

Les partisans de la modification de l'ordre du jour, laquelle implique que nous entendions le rapport de la commission des Finances et que nous en débattions, émettent un vote positif.

Ceux qui sont contre cette modification de l'ordre du jour émettent un vote négatif.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

55 membres sont présents.

55 leden zijn aanwezig.

47 votent oui.

47 stemmen ja.

7 votent non.

7 stemmen neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil adopte la modification de l'ordre du jour.

Bijgevolg wordt de aanpassing van de dagorde door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, De Jonghe, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, M. Drouart, Mme Dupuis, MM. Escolar, Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hermans, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Michel, Michot, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Smits, Thys, van Cranem, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Anciaux, Béghin, Cauwelier, Chabert, Grijp, Monteyne et Vandenbussche.

S'est abstenu :

Onthouden heeft zich :

M. Vandenbossche.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbossche voor een stemverklaring.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, ik heb mij bij de stemming onthouden om namens de Vlaamse taalgroep in deze Raad volgende verklaring af te leggen.

De Brusselse Vlamingen van deze Raad betreuren ten sterkste dat werd overgegaan tot de behandeling bij hoogdringendheid van de resolutie omtrent de splitsing van het kiesarrondissement Brussel-Halle-Vilvoorde. Geen enkel, maar dan ook geen enkel politiek feit verantwoordt deze hoogdringendheid. Het debat over de mogelijke splitsing van het kiesarrondissement vergt een aanpak ten gronde en een ernstig overleg tussen alle democratische politieke partijen uit de beide Gemeenschappen. De serene sfeer waarin wij de voorbije zes jaar onze werkzaamheden hebben uitgeoefend, willen wij tot de laat-

ste minuut van de legislatuur van deze Raad gehandhaafd houden. Daarom zullen de Vlamingen in deze Raad niet deelnemen aan het debat noch aan de stemming en, omwille van de sereniteit, de zaal verlaten. (*De Vlaamstalige leden van de Raad verlaten de zaal.*)

PROPOSITION DE RESOLUTION (M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN) RELATIVE A LA SCISSION DE L'ARRONDISSEMENT ELECTORAL DE BRUXELLES-HAL-VILVORDE

Discussion

VOORSTEL VAN RESOLUTIE (DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN) BETREFFENDE DE SPLITTING VAN HET KIESARRONDISSEMENT BRUSSEL-HALLE-VILVOORDE

Bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution sur la base du texte adopté par la Commission.

Aan de orde is de bespreking van het voorstel van resolutie op basis van de door de Commissie aangenomen tekst.

La parole est à M. Rens, Rapporteur.

M. Victor Rens, rapporteur. — Monsieur le Président, Chers Collègues, mon rapport sera très bref. La commission des Finances s'est réunie à 14 heures pour débattre de la proposition de résolution de M. Cornelissen.

Après en avoir délibéré, la commission m'a chargé de vous proposer le texte suivant adopté à l'unanimité des membres présents.

«Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Considérant que l'évocation par le Premier Ministre, en méconnaissance de ses propres engagements exprimés à l'occasion de la dernière réforme de l'Etat, de la possibilité de la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde a ému à juste titre les électeurs de Bruxelles et de sa périphérie;

qu'en effet cette scission porterait sérieusement atteinte aux possibilités de libre expression démocratique d'un grand nombre d'habitants;

compte tenu de l'interdépendance étroite en matière économique, sociale, culturelle et d'aménagement du territoire qui caractérise la zone urbaine continue composée par Bruxelles et sa périphérie;

vu la convention européenne pour la protection des minorités:

1. s'oppose à toute scission de l'arrondissement électoral Bruxelles-Hal-Vilvorde;

2. charge le Gouvernement de faire connaître cette position au Gouvernement fédéral.» (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je regrette que certains de nos collègues aient cru ne pas devoir participer à ce débat qui, je crois, a son importance dans notre Région.

Lors de la dernière réforme institutionnelle, les partis francophones de la majorité ont dit et répété qu'il s'agissait d'un aboutissement dans le processus de réforme de l'Etat, qu'un équilibre était atteint, qu'il fallait laisser fonctionner le système.

Devant les critiques du FDF et du PRL, concernant les concessions que le PS, le PSC et Ecolo ont acceptées et qui affaiblissent la position des francophones de la périphérie, ces partis nous ont expliqué que l'essentiel avait été préservé par le maintien de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour les élections législatives fédérales Chambre-Sénat et européennes.

Or, alors même que Jean-Luc Dehaene précipitait la fin de la législature fédérale, ce Premier Ministre, troquant l'habit de Christophe Colomb contre celui de Madame Soleil, a cru pouvoir lire dans les étoiles que la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde s'annonçait distinctement.

Ses réponses aux interpellateurs de la fédération PRL-FDF n'auront rassuré personne et le résultat du vote à la Chambre sur une motion motivée déposée par la fédération PRL-FDF n'aura pu qu'attiser des inquiétudes déjà fort légitimes. Une majorité — tous les partis flamands confondus, d'Agalev au Vlaams Blok, plus la quasi totalité du PS — rejetait en effet le texte pourtant fort modéré et fort équilibré déposé par M. Draps.

Depuis le moment où j'ai introduit la présente proposition de résolution aujourd'hui modifiée par la commission, c'est-à-dire le mardi 7 mars 1995, plusieurs faits nouveaux sont intervenus, qui demandaient une réaction rapide de tous les démocrates convaincus et notamment de ceux qui siègent dans notre assemblée. J'aurais voulu qu'ils soient des deux rôles linguistiques.

Premièrement, il y a cet appel lancé aux parlementaires flamands par une série de personnalités flamandes en faveur de la scission de l'arrondissement électoral. Parmi ces personnalités, on retrouve quelques « célébrités »: il y a bien sûr l'ancien éditorialiste de choc du journal *De Standaard*, Manu Ruys, par ailleurs auteur en 1973 d'un ouvrage au titre fort évocateur: *De vlamingen, een natie in wording*, il y a aussi un ancien secrétaire général adjoint des Nations Unies, Eric Suy, par ailleurs professeur à la KUL, les autres universités flamandes n'étant pas absentes, puisqu'on retrouve Aloïs Gerlo, recteur honoraire de la VUB, et Daniel Vandepitte, recteur honoraire de l'Université de Gand. Ces personnes et d'autres ont formé, au lendemain des accords de la Saint-Michel, un « Halle-Vilvoorde Komitee » et ont fait circuler une pétition réclamant la scission immédiate de l'arrondissement électoral et soulignant au passage qu'une simple loi suffit pour atteindre cet objectif.

Deuxièmement, la confusion autour du vote négatif du PS à la Chambre sur une motion demandant le maintien de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde apparaît comme un élément particulièrement embarrassant pour l'ensemble des francophones, au moment où les formations flamandes s'apprentent à inscrire la scission parmi les dossiers prioritaires à traiter lors de la prochaine législature, c'est-à-dire lors de la formation du prochain Gouvernement fédéral. Le PS ne prépare-t-il pas une retraite sans gloire dans ce dossier? Je ne veux pas le croire.

L'imagination semble enfin des plus débordantes dès qu'il s'agit de restreindre les droits des francophones de la périphérie et d'octroyer, dans le même temps, de réels privilèges aux Flamands de Bruxelles.

De Standaard du 13 mars titrait ainsi sur: «scission horizontale du BHV». Ce titre quelque peu sibyllin ne concernait

évidemment ni la biologie ni la géométrie, mais synthétisait une proposition qui revenant à ne scinder l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde que pour les seuls francophones. La formule, il faut le dire, ne manque pas de toupet. Les listes francophones qui se présentent dans les dix-neuf communes ne pourraient pas être présentes dans les communes de Flandre. Inversement, les listes néerlandophones pourraient elles solliciter les suffrages des électeurs tant bruxellois que périphériques ? « Il suffisait d'y penser », concluait le journaliste de *La Libre Belgique* qui évoquait lui aussi cette bien curieuse mise en œuvre du principe qui veut que la loi soit la même pour tous.

Compte tenu de cette multiplication de prises de position pour une scission rapide de l'arrondissement, il faut redouter que cette revendication ne constitue effectivement une priorité flamande de premier plan lors de la formation du prochain Gouvernement fédéral. Il est évident que le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale ne saurait demeurer indifférent devant une évolution qui concerne son territoire et les communautés qui l'habitent. Il est important que notre institution, qui incarne la légitimité bruxelloise, fasse entendre son opinion et sa voix, c'est-à-dire son opposition à ce processus anti-démocratique.

C'est pourquoi le groupe FDF-ERE, appuyé par son allié PRL au sein de la fédération PRL-FDF, a demandé que la proposition de résolution que j'avais déposée le 7 mars soit examinée en urgence afin de pouvoir être votée au cours de la présente séance.

Quant au fond, je ne vois d'ailleurs que de bonnes raisons de nous opposer à une scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Il s'agit tout d'abord d'une vieille revendication flamande qui procède de la volonté de réaliser artificiellement une homogénéité ethnique qui est incompatible avec les conceptions démocratiques contemporaines et notamment avec les textes de référence qui garantissent les droits de l'homme et ceux des minorités. Je citerai simplement l'article 14 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente convention doit être assurée sans distinction aucune, fondée notamment... sur la langue. » Sans oublier cette plus récente convention européenne garantissant les droits des minorités qui depuis le 21 juillet 1994 a déjà été approuvée par vingt-et-un pays et que la Belgique et ses Régions seront bien contraintes d'appliquer un jour.

Contrairement au cas de la province de Brabant où la gestion de l'entité politique souffrait parfois de l'existence de conflits communautaires, l'arrondissement, lui, ne présente pas ce genre de difficultés. Ce dernier lien géographico-institutionnel reliant les deux communautés remplit sa fonction dans les divers scrutins sans gêner personne, sauf ceux qui refusent délibérément les réalités issues des urnes.

Cette vieille revendication a bien sûr été avancée lors de la négociation communautaire de 1992 qui a précédé les accords de la Saint-Michel. Elle n'a pas été retenue, semble-t-il, dans l'accord global. Mais c'était compter sans la vieille technique du saucissonnage — récurrente dans la stratégie flamande — basée sur la domination par la Flandre des structures fédérales, élément ô combien dommageable pour les francophones et auquel la réforme de 1993 n'a nullement remédié.

Cette vieille technique est en effet, une fois de plus, utilisée sans — je le souligne — que les francophones ne bénéficient du filet de protection que constitue la majorité spéciale.

Troisièmement, il est important de rappeler que la population francophone, qui avoisine les 120 000 personnes en périphérie, représente un peu moins de 70 000 électeurs, chiffres du

dernier scrutin européen de juin 1994, c'est-à-dire à peu près le même poids que les voix flamandes dans les huit cantons bruxellois, recensées lors du même scrutin.

Comment un démocrate sincère peut-il envisager de priver cette population francophone de la périphérie de toute représentation au Parlement européen ?

Ce dernier compte, je le rappelle, un élu représentant les 68 000 habitants des communes germanophones. Ce n'est pas du tout une agression contre les germanophones; je suis content que ces derniers soient bien représentés. Demain, après la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, les 120 000 francophones ne seraient plus représentés au Parlement européen ni au Sénat.

Pourquoi condamner le représentant de la périphérie à la Chambre à siéger dans le groupe linguistique flamand, ce qui constitue une privatisation d'identité et une aberration totale sur le plan des principes ?

Quatrièmement, scinder l'arrondissement nuit incontestablement aux francophones de la périphérie mais tout autant aux Flamands de Bruxelles qui, je le souligne une nouvelle fois, ne sont pas plus nombreux que les premiers. Veut-on obliger les Flamands de Bruxelles, eux aussi, à opter en priorité pour l'efficacité électorale, par rapport et au détriment de leurs choix politiques distincts ? Pour obtenir un élu dans un arrondissement réduit à Bruxelles, ils devraient en effet constituer une liste sur laquelle figureraient, côte à côte, Agalev et le Vlaams Blok et le VLD et le SP ...

A moins que ... Plusieurs partis flamands n'ont pas hésité à inscrire dans la loi une formule qui pénalise les francophones de la périphérie et favorise les flamands de Bruxelles. D'où la scission horizontale du SP ou asymétrique du Vlaams Blok ou le quota garanti de la Volksunie, toutes formules qui constituent des manipulations du suffrage universel et que les démocrates des partis flamands dénoncent quand elles ont cours en Irlande du Nord, au détriment des catholiques, ou en Slovaquie, au détriment de la minorité hongroise. Dans ce type de problèmes, il n'y a pas place pour deux discours.

Dans un passé récent, le législateur fédéral n'a d'ailleurs eu que trop recours à cette panoplie des trucs et ficelles, indigne d'une authentique démocratie. Faut-il rappeler, dans les dix-neufs communes, le droit laissé au premier non-élu flamand de disposer de la possibilité de siéger au CPAS ?

Rien de tout cela dans la périphérie où un représentant francophone, pourtant démocratiquement élu, n'a même pas le droit de voter dans la langue qui est la sienne et celle des ses électeurs.

Personne ne se serait hasardé à prétendre que notre Conseil ne doit pas prendre position dans un domaine qui le concerne autant que celui-ci, puisqu'il s'agit des relations entre les Communautés.

Je me réjouis du fait que les partis francophones de cette Assemblée aient approuvé à l'unanimité la proposition de résolution issue des discussions de la Commission. J'aurais souhaité que les partis flamands qui sont victimes de leur système — à moins qu'ils ne parviennent à truquer la démocratie — partagent notre point de vue car cela aurait conforté notre position.

Bien entendu, nous voterons avec enthousiasme cette proposition de résolution. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Serge Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le groupe socialiste se réjouit de ce débat, et de

l'occasion qui lui est ainsi donnée de clarifier la situation. (*Sourires de Mme Willame.*) Je m'en explique tout de suite, Madame Willame. Je ne crois pas que vous ayez intérêt à ricaner.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Je ne ricane pas, Monsieur Moureaux, je souris !

M. Serge Moureaux. — C'est pour nous une occasion de réaffirmer sans ambages, sans ambiguïté, sans hésitation, notre absolue opposition à toute scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

La proposition de résolution issue de la commission précise qu'il s'agit d'une opposition à toute formule de scission, quelle qu'elle soit, de cet arrondissement électoral.

Hormis certaines péripéties — dont je parlerai dans un instant — concernant un vote intervenu à la Chambre, aucun doute n'est possible quant à la position du groupe socialiste et de la fédération bruxelloise. La semaine passée, cette dernière a réaffirmé, pour autant que de besoin et à l'unanimité, sa totale opposition à la scission de cet arrondissement électoral. Je tiens à vous dire, Monsieur Cornelissen, après le vote émis voici un instant à l'unanimité des francophones en commission, je pensais que vous étiez désormais convaincu qu'aucune faille ne subsistait au niveau du front francophone en ce qui concerne cette question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Nous en prenons acte.

M. Serge Moureaux. — Par ailleurs, je suis surpris et déçu que les néerlandophones ne participent pas au débat. Certes, ils ont le droit d'avoir des opinions contraires aux nôtres, mais j'aurais souhaité entendre leurs arguments. Peut-être préféreraient-ils ne pas les formuler ? Peut-être préféreraient-ils ne pas voter en la matière, étant fondamentalement d'accord avec nous sans oser le dire ? Leur absence serait alors compréhensible.

Je suis très étonné d'entendre les solennels reproches de M. Vandebossche, représentant du CVP dans cette Assemblée. En effet, c'est son Premier Ministre, M. Dehaene, qui a mis le feu aux poudres par son attitude à l'égard de certains partis, qui avaient signé un pacte avec lui. Je ne mets pas ici en cause le PRL ou le FDF qui n'ont pas voté les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Ils sont donc « hors jeu » à cet égard.

M. Hervé Hasquin. — Nous nous sentons bien. Nous sommes cohérents avec ce que nous avons dit.

M. Serge Moureaux. — Mais le Premier Ministre, lui, a adhéré à ces accords. Il s'est engagé à ne pas scinder cet arrondissement électoral en contrepartie d'un certain nombre de garanties, — que l'on nous a reprochées —, dont, par exemple, la scission de la Province du Brabant. Cependant, nous avons été clairs et nous le sommes toujours en la matière : si nous avons accepté la scission de la province, c'était en sachant parfaitement que nous n'accepterions jamais la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Je l'ai dit à cette tribune à l'occasion de l'interpellation de M. De Decker et je le répète.

Selon moi, les collègues qui esquivent ce débat ont tort, car ce dossier important tient aux droits élémentaires d'expression de la démocratie.

Il est évident que la scission de l'arrondissement électoral signifierait pour 120 000 francophones de la périphérie la privation de leurs droits démocratiques, de leur droit d'être représentés à la Chambre, au Sénat et dans les assemblées européennes,

puisqu'actuellement ils ont la possibilité, à travers cet arrondissement électoral, de participer à ces trois types d'élection. Il s'agit donc d'un élément fondamental attaché à la démocratie. Nous ne pouvons accepter cette entorse à la démocratie.

Bien sûr, il y a eu ce malentendu, — je crois, j'espère que c'est un malentendu, — lors du vote à la Chambre. Certains de nos collègues socialistes à la Chambre n'ont pas très bien compris que dans la motion PRL/FDF l'on fasse état de la protection des Flamands de Bruxelles. J'avoue que le groupe socialiste n'a pas très bien compris pourquoi, subitement, vous vous préoccupez de ces droits-là qui me semblent actuellement très bien garantis à travers toute une série de mécanismes, avec le *pool-vorming* ...

M. Hervé Hasquin. — Vos amis socialistes étaient sans doute un peu trop éméchés, comme cela leur arrive souvent à la Chambre. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Serge Moureaux. — Quel haut niveau de discussion, Monsieur Hasquin !

M. Hervé Hasquin. — Hélas, mes propos traduisent une réalité !

M. Serge Moureaux. — Monsieur Hasquin, cette remarque est indigne de vous.

Je veux souligner que votre ex-collègue, M. Draps, qui siégeait sur ces bancs jusqu'il y a peu, a tenu des propos ambigus à la tribune de la Chambre sur les droits des Flamands de Bruxelles.

M. Marc Cools. — Ce n'est absolument pas vrai !

M. Jean-Pierre de Clippele. — Les propos de M. Draps n'étaient absolument pas ambigus, ils étaient équilibrés. Il a attiré l'attention des néerlandophones sur le fait qu'en cas de scission, les Bruxellois néerlandophones ne seraient plus représentés au Parlement fédéral. Ils ne pourront compter sur l'apparement avec une autre région.

M. Serge Moureaux. — Je vois très bien que vous avez commis une erreur. (*Vives protestations sur les bancs PRL et FDF.*) Vous avez commis une erreur à la Chambre, vous avez essayé de faire un « coup » politique en proposant une motion qui était une perche tendue aux Flamands. Voilà la vérité ... (*Exclamations sur les bancs PRL-FDF.*)

M. Jean-Pierre de Clippele. — Monsieur Moureaux, vous n'étiez pas à la Chambre, puisque vous êtes Sénateur. Moi j'y étais. On a averti les socialistes francophones !

M. Serge Moureaux. — Voilà la vérité ! Et vous vous êtes soigneusement abstenus de prendre contact avec les groupes francophones. C'est très intéressant, mais cela conduit à des erreurs monstrueuses qui risquent tout simplement de désorganiser le front francophone. Je ne trouve pas cela digne de vous.

M. Bernard Clerfayt. — C'est grâce à nous qu'on a refait aujourd'hui le Front des francophones. (*Colloques.*)

M. Richard Beauthier. — N'oublions pas que le but est de réunir les francophones.

M. Serge Moureaux. — M. Beauthier a raison : ce qui est important, c'est que nous puissions, dans ce Conseil régional bruxellois, qui est l'expression des Bruxellois, nous unir pour

affirmer clairement ce que nous voulons tous. Et je me réjouis que tous les francophones de cette Assemblée adoptent la même position. C'est cela qui est important. C'est l'unité qui fera le succès de notre combat.

M. Bernard Clerfayt. — A la Chambre aussi !

M. Serge Moureaux. — Je vous en prie, Monsieur Clerfayt, essayez d'éviter de diviser le Front des francophones pour des raisons électoralistes. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. Bernard Clerfayt. — Respectez l'union des francophones au niveau fédéral aussi et nous nous mettrons d'accord.

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Monsieur le Président, je ne suis pas sûre que tout ce qui se passe au sein de cette Assemblée donne une haute opinion des débats politiques. J'ai l'impression de me trouver dans une cour de récréation où chaque enfant prétend avoir raison.

Je regrette qu'une partie des membres de ce Conseil n'aient pas participé à la Commission des Finances et des Affaires générales qui s'est tenue tout à l'heure et que certains aient voulu boycotter nos travaux qui sont pourtant extrêmement intéressants pour l'avenir de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Mon groupe constate l'enchaînement d'un certain nombre de faits politiques dont le premier chaînon a été la déclaration du Premier Ministre quand il a parlé de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde comme étant inscrite dans les étoiles.

Les francophones partenaires des accords de la Saint-Michel ont été surpris et se sont sentis trahis par ces paroles. Il conviendrait peut-être de le rappeler à toute une série de francophones.

Le deuxième chaînon de cet enchaînement a été le vote confus émis à la Chambre et contre lequel tous les francophones bruxellois ont voulu réagir. La preuve en a été apportée au cours de la présente séance.

Enfin, je me réjouis de l'unanimité qui s'est dégagée en Commission à propos d'un texte sur lequel il conviendrait peut-être de revenir, car il contient beaucoup de choses, et qui, en principe, devrait également être voté au sein de cette Assemblée.

Je ne reviendrai pas sur les paroles du Premier Ministre ni sur l'évidence des méfaits épouvantables de la scission de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Enfin, je me réjouis de l'unanimité qui s'est dégagée en Commission à propos d'un texte sur lequel il conviendrait peut-être de revenir, car il contient beaucoup de choses et qui, en principe, devrait également être voté au sein de cette Assemblée.

Avant de conclure, je voudrais rappeler à quel point la périphérie et les dix-neuf communes qui constituent la Région de Bruxelles-Capitale sont interdépendantes en matière économique, sociale, culturelle et d'aménagement du territoire. Je crois qu'il n'était pas mauvais de rappeler le contenu d'un texte que nous voterons tout à l'heure, à l'unanimité j'espère. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hervé Hasquin. — Monsieur le Président, en tant que membre de la fédération PRL-FDF, je tiens d'emblée à dire que

je me rallie totalement aux propos de M. Cornelissen. Mais vous comprendrez tout de même que je ne puis laisser passer, sans y répondre, un certain nombre d'interventions que nous venons d'entendre.

Notre opposition aux accords de la Saint-Michel et à la révision de la Constitution se trouve confortée par les propos du Premier Ministre. Il suffit de se souvenir des débats à la Chambre et au Sénat, de revoir les rapports des Commissions de la Révision de la Constitution auxquelles j'ai participé activement, comme M. Serge Moureaux d'ailleurs. Nous avons eu l'occasion à l'époque, libéraux et membres du FDF, de décoder les conséquences des propositions qui nous étaient faites. Il faut hélas constater, sans s'en réjouir, que les événements nous ont entièrement donné raison.

J'en viens à certaines attitudes que nous avons pu déceler au cours des débats récents relatifs à la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Je constate tout d'abord que M. Nothomb fait indiscutablement des émules au sein de ce Conseil régional. J'ai acquis la conviction que la démocratie-chrétienne ronge les ECOLOS de l'intérieur. En effet, ils commencent, comme M. Nothomb, à dire avec beaucoup d'ambiguïté une chose et son contraire. Je n'ai pas encore compris clairement leur position en ce qui concerne l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde. C'est assez amusant d'imaginer M. Nothomb battant l'air de ses grands bras... Vous vous demandez ensuite ce qu'il a bien voulu dire ! C'est exactement la réaction qu'on ne peut s'empêcher d'avoir quand on entend les justifications très embarrassées qui ont encore été données tout à l'heure par les porte-parole d'ECOLO.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Toujours l'injure à la bouche, Monsieur Hasquin !

M. Hervé Hasquin. — Par ailleurs, après avoir entendu le début de votre intervention, Monsieur Moureaux, j'avais le sentiment qu'un Moureaux n'étant pas nécessairement l'autre (*sourires*) quand il s'agissait de débattre de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. En effet, comme tout un chacun, j'avais eu l'occasion de lire dans la presse des justifications assez stupéfiantes sur l'attitude tout aussi étonnante du groupe PS à la Chambre des représentants. J'ai hélas très vite été déçu. En effet, phénomène de mimétisme, amour fraternel, que sais-je encore, j'ai finalement entendu le même type de discours. Comme je suis historien de profession...

M. Serge Moureaux. — Mon frère aussi !

M. Hervé Hasquin. — Raison de plus, Monsieur Moureaux. Nous allons faire ensemble un peu de critique historique. En bon historien, j'ai la tentation de retourner aux sources, c'est-à-dire aux textes. J'ai sous les yeux l'allocation de M. Draps à la Chambre des représentants, de même que la motion qui a été proposée.

Nous allons voir en quoi ces messieurs-dames, qui nous traitent de temps en temps de racistes anti-flamands, ont fait courir toutes sortes de bruits à propos de la fédération PRL-FDF...

M. Michel Lemaire. — C'est très intéressant. C'est une erreur de parler de racisme et de M. Draps.

M. Hervé Hasquin. — Justement, pour vous qui avez parfois l'insulte assez facile, je vais lire ce qui a été dit à la tribune de la Chambre.

M. Serge Moureaux. — Un résumé...

M. Hervé Hasquin. — Non, c'est le texte intégral dactylographié.

M. Serge Moureaux. — N'oublions pas la critique des sources!

M. Hervé Hasquin. — C'est une photocopie de l'original.

Au nom du groupe PRL-FDF de la Chambre, M. Draps constatait un phénomène à propos duquel nous nous sommes souvent inquiétés au sein de cette Assemblée, à savoir l'hémorragie démographique et les conséquences qu'elle entraîne. Il est vrai que cette ponction démographique qui s'effectue régulièrement au détriment de notre région bénéficie à la périphérie bruxelloise. Des francophones vont s'établir en périphérie bruxelloise, mais des Flamands le font également.

Que dit M. Draps? Je lis le paragraphe essentiel de son intervention: « Si ce mouvement devait se poursuivre, la limitation artificielle de Bruxelles aux dix-neuf communes, alors que, d'après le démographe flamand M. Vanderhaegen, la métropole bruxelloise en compterait cinquante-neuf — vous n'ignorez pas que nous avons toujours été défenseurs d'un hinterland économique, démographique et social autour de Bruxelles —, aurait pour double conséquence de priver les Bruxellois francophones de la périphérie de toute représentation sur le plan européen et fédéral, mais également de compromettre la représentation des Flamands de Bruxelles au sein de la Chambre des représentants, comme cela a été démontré par les meilleurs instituts de science politique et de statistiques du pays. »

M. Draps n'a rien déclaré d'autre dans son intervention. J'ai aussi le texte de la motion sous les yeux. Vous n'allez tout de même pas nous reprocher de nous occuper de l'ensemble des concitoyens de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. Serge Moureaux. — Il s'est préoccupé des Flamands et je constate qu'ils ne sont pas ici.

M. Hervé Hasquin. — Monsieur Moureaux, je réponds aux mauvais arguments que vous avancez pour justifier l'inexcusable attitude adoptée par vos amis à la Chambre des représentants.

M. Serge Moureaux. — Avec votre référence historique, vous confirmez ce que j'ai dit à la tribune.

M. Hervé Hasquin. — La motion stipulait également: « Considère que le maintien de cet arrondissement électoral dans ses limites actuelles permet à la fois aux électeurs francophones de la périphérie bruxelloise de voter pour les candidats francophones de leur choix aux élections européennes et fédérales, ainsi qu'aux électeurs flamands domiciliés dans les dix-neuf communes de Bruxelles de s'assurer une représentation pluraliste au niveau fédéral. »

Les membres du parti socialiste de Bruxelles peuvent-ils me dire ce qu'il y a de condamnable dans ce texte?

M. Serge Moureaux. — Ce n'est pas du tout notre motion. Nous ne parlons absolument pas des Flamands de Bruxelles.

M. Hervé Hasquin. — Ne vous enfermez pas davantage, Monsieur Moureaux. Vous ne rendez vraiment pas service à votre parti.

J'avais promis d'être bref, mais les interruptions m'amènent à prolonger certaines réflexions.

En conclusion,

1. Comme M. Cornélissen l'a signalé amplement, il existe depuis des dizaines d'années une volonté d'isoler Bruxelles et de couper les francophones de la périphérie de tout contact avec les Bruxellois et les Wallons. Cette volonté est inscrite dans la stratégie du mouvement flamand depuis des décennies. Ceci en constitue une étape supplémentaire.

2. Nous nous réjouissons de nous être en permanence battus contre certaines révisions de la Constitution et contre certains accords. Nous les avons dénoncés et, au moins, nous n'avons pas le sentiment d'être cocus. Je ne suis pas sûr que ce sentiment puisse être partagé par tout le monde dans cette assemblée. Mais il n'est jamais trop tard pour venir à résipiscence, n'est-ce pas, Monsieur Harmel? Le pardon existe, vous ne l'ignorez pas. Je constate avec plaisir qu'un front francophone se dessine enfin et que ceux qui ont erré reviennent dans le droit chemin. J'absous volontier les pêcheurs. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, beste Collega's, je voudrais au préalable, étant donné que nos prises de position ne sont pas claires pour tout le monde, lever toute ambiguïté. ECOLO, bien entendu, s'oppose à la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde et c'est dans ce sens-là qu'il votera ce soir la résolution proposée et qu'il a déjà voté à la Chambre — et sans équivoque — la motion déposée par le PRL, qui s'opposait à la scission de cet arrondissement électoral.

Avant d'en arriver au fond des déclarations du Premier Ministre fédéral, je voudrais revenir un instant sur la forme de nos débats. Mon groupe estime qu'il n'y avait pas urgence à débattre de ce problème. Dans ce sens, il avait proposé que, dans les quinze jours à venir, nous puissions en discuter sereinement.

Ces conditions de travail auraient permis la tenue d'un débat avec les Flamands de Bruxelles. Car aujourd'hui, si certains se réjouissent de l'unanimité francophone, cela se fait, hélas, en l'absence des néerlandophones.

M. Jean-Pierre Cornélissen. — Vous croyez que M. Vandebossche va changer d'avis durant ces quinze jours?

M. André Drouart. — La critique de M. Vandebossche sur le manque de sérénité des débats sonne faux, compte tenu que c'est un des membres les plus éminents de son parti qui a tenu ces déclarations. Cependant, en agissant de la sorte, vous donnez l'occasion aux néerlandophones de ne pas s'exprimer. A mes yeux, c'est regrettable, mais les conditions leur ont permis d'avoir un alibi, Monsieur Cornélissen!

J'en arrive ainsi aux déclarations de M. Dehaene car c'est à ce niveau que se situe l'erreur de départ, d'où les débats que nous tenons ici. Cette erreur est d'autant plus grave qu'elle émane du Premier Ministre fédéral. Ces déclarations sont inappropriées et maladroites. Inappropriées parce que, dans quelques semaines, après les élections du 21 mai, la Belgique fédérale sera mise en place. Les accords de la Saint-Michel étaient et restent un compromis global, qui demeure équilibré et qui permet actuellement à la Belgique de vivre.

Ces déclarations étaient maladroites, mais n'étaient pas dues au hasard puisque nous sommes en période électorale. Par ces maladresses et ces moments de tensions plus grandes, M. Dehaene offre ainsi l'occasion à certains terroristes institutionnels au sein de notre Assemblée de penser davantage aux prochaines élections qu'aux prochaines générations.

ECOLO réaffirme que notre Région ne sera viable que dans le cadre d'une collaboration entre les élus néerlandophones et francophones.

Enfin, pour conclure, nous regrettons que l'urgence ait été retenue pour ce type de débat, alors que nous considérons qu'il y a surtout urgence politique à discuter du cadre de vie, de la sécurité des habitants et — pourquoi pas? — de propositions d'ordonnance, en particulier sur les intercommunales qui posent d'autres problèmes comme celui du cumul des mandats et de la moralité politique.

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

Daar niemand het woord vraagt, is de bespreking gesloten.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij zullen straks stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GROUWELS AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER-VOORZITTER NA HET VERWERPEN IN DE KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS VAN EEN MOTIE TOT HANDHAVING VAN HET KIESARRONDISSEMENT BRUSSEL-HALLE-VILVOORDE

Intrekking

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GROUWELS A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR LES DECLARATIONS DU MINISTRE-PRESIDENT APRES LE REJET A LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS D'UNE MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE L'ARRONDISSEMENT ELECTORAL DE BRUXELLES-HAL-VILVORDE

Retrait

De Voorzitter. — Mevrouw Grouwels heeft haar vraag ingetrokken. (*Certains membres néerlandophones rentrent en séance.*)

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR LE SUIVI DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT LORS DE LA PREPARATION DU SOMMET DE COPENHAGUE SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER DE OPVOLGING VAN DE VERBINTENISSEN DIE DE REGERING HEEFT AANGEGAAN BIJ DE VOORBEREIDING VAN DE TOPCONFERENTIE VAN KOPENHAGEN OVER DE SOCIALE ONTWIKKELING

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, le Sommet mondial du Développement social vien de se tenir à Copenhague. Son ordre du jour comprenait trois thèmes principaux: la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le chômage et l'insertion sociale. Au niveau de notre Etat fédéral, cela fait partie des compétences régionales.

C'est la raison pour laquelle, dans de tels cas, un Ministre régional fait partie de la délégation fédérale. Un accord est nécessaire entre les Régions pour désigner celui qui les représentera.

J'ai été surpris de constater que Mme Miet Smet, Ministre de l'Emploi, siégeait aux côtés de M. le Premier Ministre Dehaene au Sommet de Copenhague, car beaucoup de personnes ont été exclues du chômage et, pour la plupart, obligées de recourir aux aides sociales des CPAS. J'aurais préféré voir à sa place un Ministre régional. Nous en avons d'ailleurs débattu ensemble, Monsieur le Ministre-Président.

Autre aspect de ma question d'actualité qui est le plus important. Au niveau régional, quelle suite allez-vous donner à ce Sommet de Copenhague? J'ai appris que vous aviez rencontré préalablement les représentants des ONG à Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, à côté des matières relevant des compétences fédérales, d'autres, relevant des compétences régionales et communautaires, ont été traitées au Sommet de Copenhague.

Si le Gouvernement fédéral était représenté en ce qui concerne notamment la protection sociale des travailleurs, les Régions et les Communautés étaient également présentes parce que l'emploi, la formation, la réinsertion socio-professionnelle, la problématique des immigrés et les problèmes de santé étaient également évoqués.

La Région bruxelloise a été associée à la préparation du Sommet de Copenhague et son apport n'a pas été insignifiant, d'après le rapport qui en a été fait. Nous devons donc être satisfaits que, dans cet océan de textes, de motions, de résolutions et de discours divers, une place ait été réservée à ce qui avait été exprimé dans le rapport préparatoire par la Région, même si sa présence était modeste.

Mme Smet a été amenée à intervenir à la suite d'une décision du Gouvernement fédéral. Nous avons contacté ce dernier en

vue de proposer qu'un membre des Régions prenne la parole en leur nom, mais cela n'a pas été possible.

Ce refus du Gouvernement fédéral a visiblement provoqué quelques remords dans le chef de nos responsables fédéraux. En effet, le Ministre Vandembroucke — dont je reprends ici les propos de manière quasi intégrale — m'a écrit pour constater qu'«à son grand regret, son département n'avait pas pleinement joué son rôle de coordinateur et qu'il n'en serait plus ainsi à l'avenir». J'en prends bonne note dans la perspective de la préparation du Sommet de Pékin, de septembre prochain, consacré au statut de la femme.

En ce qui concerne l'évaluation des suites de Copenhague, pouvoirs publics et ONG avaient convenu de se rencontrer avant et après le Sommet. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir. J'avais par ailleurs promis de consacrer une partie des travaux de la Commission *ad hoc* du Conseil régional aux suites du Sommet. Les impératifs du calendrier et des agendas ne rendront peut-être pas la chose facile, mais je me tiens à la disposition de la Commission pour faire rapport sur cette question avec mes collaborateurs et ceux de M. Gosuin, qui étaient présents.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ANDRÉ MONTEYNE AAN DE HEER VIC ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE TAALKENNIS VAN HET PERSONEEL VAN DE BRUSSELSE MEDISCHE URGENTIE TEAMS (MUG)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ANDRÉ MONTEYNE À M. VIC ANCIAUX, SECRÉTAIRE D'ÉTAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DU PERSONNEL DES ÉQUIPES BRUXELLOISES D'AIDE MÉDICALE URGENTE

De Voorzitter. — De heer Monteyne heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer André Monteyne. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Staatssecretaris, ik heb gisteren in de krant *De Standaard* een bericht gelezen dat mij een beetje verontrust. Ik las namelijk dat de medische urgentieteams, de MUG's, in Brussel geregeld zouden werken met Nederlandsonkundig personeel. Deze interventieteams werken echter ook in het Vlaamse land, in Halle-Vilvoorde, en dat schept problemen. Volgens het krantenbericht was één van deze teams zelf niet in staat het adres te vinden van de persoon die moest worden geholpen, omdat het geen Nederlands kende.

Graag kreeg ik van u een reactie op dergelijke berichten, die overigens bevestigd werden door een dokter van de spoedgevallendienst van het AZ van de VUB.

De Voorzitter. — Het woord is aan Staatssecretaris Anciaux.

De heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, over dit concrete geval van een Dilbeekse moeder die dringend hulp nodig had voor haar kindje, heb ik een verslag gevraagd aan de

dienst van de brandweer en dringende medische hulp van Brussel en kan ik het volgende antwoorden.

Dat de medische ploeg van het Erasmusziekenhuis van Anderlecht niet tijdig zou zijn aangekomen bij de betrokken familie door Nederlandsonkundigheid, blijkt niet waar te zijn. Het ging over een adres in een wijk die volkomen nieuw is en nog niet op de normale stratenplannen staat. Bovendien was ook een ziekenwagen uit Asse aanwezig en deze ambulanciers hebben de mensen vanaf het begin goed geholpen.

Over de grond van de zaak kan ik het volgende zeggen. Het is hoogst noodzakelijk dat de diensten voor spoedgevallen van de vijf ziekenhuizen die met ons een overeenkomst hebben om medische urgentieploegen uit te zenden, ervoor zorgen dat al het personeel, zowel dokters, verpleegkundigen als ambulanciers een voldoende kennis hebben van de beide landstalen. Dit kan echter niet bij wet worden opgelegd, vermits het gaat over drie academische ziekenhuizen en vermits universiteiten vrije instellingen zijn en over één urgentiedienst van het Sint-Elisabeth-ziekenhuis, dat eveneens een vrije instelling is. Op basis van de taalwet kan iets dergelijks enkel worden opgelegd aan het Sint-Pietersziekenhuis in het centrum van Brussel. Dit is echter niet alleen een taalkwestie, maar ook een zaak van medische en sociale deontologie. Ik ben van oordeel dat al wie in Brussel hulp verleent, voldoende Nederlands en Frans moet spreken eenvoudigweg om sociale redenen. Dit geldt zeker op het gebied van de dringende medische hulp, want dergelijke oproepen komen niet alleen uit Brussel, maar ook vanuit de Vlaams-Brabantse gemeenten. Alle oproepen uit de 02-telefoonzone komen immers in de 100-centrale van onze brandweerdienst binnen. Ik zal de directeurs van de vijf betrokken ziekenhuizen vragen mij een rapport te bezorgen waarin zij garanderen dat het personeel dat zij uitzenden voldoende tweetalig is. Indien zij deze garantie niet kunnen geven, kan ik niet instaan voor hun verdere erkenning als instelling die een medische urgentieploeg kan uitzenden.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Monteyne voor een repliek.

De heer André Monteyne. — Mijnheer de Voorzitter, ik dank de Staatssecretaris voor die uitleg, maar gisteren heeft zijn collega Chabert op VTM andersluidende inlichtingen gegeven. Of vergis ik mij.

De heer Jos Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U vergist zich.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ERIC ANDRÉ A M. JOS CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LA LIMITATION EN PERIODE D'«AFFAIRES PRUDENTES» DES AUTORISATIONS DE DEPENSES ET D'ENGAGEMENTS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ERIC ANDRÉ TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE BEPERKING VAN DE UITGAVEN- EN VASTLEGINGSMACHTIGINGEN TIJDENS DE PERIODE WAARIN DE LOPENDE ZAKEN WORDEN AFGEHANDELD

M. le Président. — La parole est à M. André pour poser sa question.

M. Eric André. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre des Finances, voici longtemps que je n'ai pas eu l'occasion de poser une question, cela me démangeait !

Comme nous, Monsieur le Ministre, vous avez sans doute été surpris par le retour en fanfare de M. Dehaene — retour d'un rodéo texan — nous annonçant des élections anticipées pour le 21 mai. J'ai lu les commentaires du Ministre-Président qui a aussitôt considéré que le Gouvernement entrait en affaires prudentes, ce qui me semble être de bon sens.

Dans le même temps, le Gouvernement fédéral a estimé que lui aussi était en affaires prudentes et son Ministre du Budget a pris une circulaire tendant à limiter les dépenses et les engagements au strict nécessaire.

Monsieur le Ministre des Finances et du Budget, avez-vous pris également des mesures ? Dans l'affirmative, de quelle nature sont-elles ?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Jos Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, étant donné les élections anticipées, les crédits budgétaires de 1995 doivent couvrir tant la fin de la présente législature que le début de la prochaine. Il convient donc de conserver les moyens nécessaires à la politique du prochain Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a approuvé le 3 mars une circulaire que j'ai proposée et qui comporte des mesures conservatoires en matière d'exécution du budget de la Région et des pararéglions de type A tels l'IBGE, l'Agence de Bruxelles-Propreté, les services d'incendie et d'aide médicale urgente.

Les dépenses et engagements sont donc globalement limités à 50 pour cent de l'ensemble des crédits prévus.

M. le Président. — La parole est à M. André pour une réplique.

M. Eric André. — Monsieur le Président, j'aimerais encore poser une question peu anecdotique au Ministre des Finances.

Monsieur le Ministre, de nouvelles conventions ne devaient-elles pas *a priori* être signées maintenant ? Dans ce contexte, une convention que vous auriez signée récemment avec la Citybank visant à vérifier l'état de nos finances entre-t-elle dans le cadre des affaires prudentes ?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Jos Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, si une chose est prudente, c'est bien de demander à des banquiers de vérifier l'état des finances d'une Région !

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. Eric André. — Monsieur le Ministre, vous confirmez donc bien mon information. Je me demande si vous n'auriez pas pu agir de cette façon plus tôt.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GHISLAINE DUPUIS A M. VIC ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LA DISTRIBUTION DE DEPLIANTS SUR LES DANGERS D'UNE INTOXICATION A L'OXYDE DE CARBONE

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GHISLAINE DUPUIS TOT DE HEER VIC ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE VERSPREIDING VAN BROCHURES OVER DE GEVAREN VAN KOOLOXIDEVERGIFTING

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis pour poser sa question.

Mme Ghislaine Dupuis. — Monsieur le Président, il me revient que, dans une lettre du 27 février, le Secrétaire d'Etat s'adressait aux médecins généralistes de toute la Région, leur demandant de distribuer une vingtaine de dépliants sur les dangers de l'intoxication à l'oxyde de carbone.

J'ai ce dépliant sous les yeux et je me permets de vous adresser mes félicitations, Monsieur le Secrétaire d'Etat, car il est très bien rédigé.

Avez-vous sollicité l'avis de la Commission chargée du contrôle des communications et campagnes d'information gouvernementales à ce sujet ?

Dans l'affirmative, quelle en est la teneur ?

De Voorzitter. — Het woord is aan Staatssecretaris Anciaux.

De heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, ik veronderstel dat de vraag van mevrouw Dupuis in verband met de folder over de koolstofmonoxydevergiftiging is ingegeven door de wetgeving op de controle van de verkiezingsuitgaven. Die folder wordt echter reeds sinds 1990 elk jaar opnieuw gepubliceerd en verspreid. Dit jaar is hij enigszins aangepast in overleg met het anti-gifcentrum en bijna uitsluitend verspreid via de huisartsen en ziekenhuisdiensten in de buurten waar zich de meeste ongevallen voordoen. De beslissing tot het maken van deze folder is genomen in het najaar van 1994. Er werd niet om het advies van de controlecommissie gevraagd, omdat die op dat ogenblik haar richtlijnen nog niet had gegeven. Wel is deze publikatie aan de controlecommissie gemeld in overeenstemming met een rondschrijven aan alle Ministers en Staatssecretarissen van alle gewest- en gemeenschapsregeringen. Tot nog toe heb ik vanwege de controlecommissie geen reactie gekregen. Als ik mij goed herinner vermeldt de folder helemaal op het einde in kleine lettertjes dat hij werd gerealiseerd door de staatssecretaris van het Brusselse Gewest, Vic Anciaux.

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis pour une réplique.

Mme Ghislaine Dupuis. — Monsieur le Président, cette brochure est effectivement publiée depuis cinq ans, mais c'est la première fois qu'elle est jointe à une lettre personnelle adressée aux médecins généralistes.

Dans le même ordre d'idées, Monsieur le Secrétaire d'Etat, estimez-vous normal de vous adresser à ces médecins généralistes en votre qualité non seulement de Secrétaire d'Etat mais aussi de confrère ?

Je vous pose cette question parce que l'on m'a interrogée à ce sujet.

De Voorzitter. — Het woord is aan Staatssecretaris Anciaux.

De heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Ik geloof dat u nu toch wel spijkers op laag water zoekt, mevrouw. Ik heb de vaste gewoonte om collega's huisartsen aan te spreken met de betiteling «collega's». Ik doe dat overigens ook in deze raad met collega Galand. Ik zie echt niet in wat daar fout aan kan zijn.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GHISLAINE DUPUIS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR L'OCTROI EVENTUEL DE DEROGATIONS POUR LA CHASSE

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GHISLAINE DUPUIS TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUREBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE EVENTUELE TOEKENNING VAN AFWIJKINGEN VOOR DE JACHT

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis pour poser sa question.

Mme Ghislaine Dupuis. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il me revient que les riverains du cimetière de Bruxelles ont alerté la police parce qu'ils avaient entendu des coups de feu le soir.

La police s'est informée auprès de la cinquième brigade — boulevard Clovis —, laquelle a répondu qu'une dérogation pour l'utilisation d'un fusil de chasse avait été accordée.

Cette information est-elle exacte ? Avez-vous, préalablement à l'octroi de cette dérogation, demandé les avis du Conseil de l'environnement et du Conseil supérieur de la nature ? Selon l'ordonnance sur la chasse, il vous appartient, lorsque vous accordez une dérogation, de déterminer les moyens qui seront utilisés pour l'élimination des animaux. Dans le cas présent, avez-vous autorisé l'utilisation d'un fusil de chasse ? Combien de dérogations avez-vous en outre accordées depuis le 29 août 1991 ? Avez-vous suivi les avis délivrés par les deux Conseils à propos de ces dérogations ? Dans la négative, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, l'urgence de la question vise évidemment les coups de feu qui ont été entendus au cimetière de la Ville de Bruxelles.

Je peux vous dire qu'aucune dérogation n'a été accordée. Il m'apparaît que lorsque la police constate ce genre

d'événements, elle ne doit pas se contenter d'une simple déclaration verbale. Elle doit, en effet, vérifier si une dérogation a bien été accordée. Je répète qu'aucune dérogation ne l'a été dans le cas évoqué.

Votre intervention a néanmoins le mérite d'avoir permis d'alerter l'IBGE.

Pour le reste, vous conviendrez qu'il est impossible, dans le temps réservé à la réponse à une question d'actualité, de livrer un relevé statistique. Je répondrai donc ultérieurement à l'aspect plus technique que vous avez soulevé.

J'ajoute qu'une dérogation a été accordée en 1995. L'avis du Conseil de l'Environnement a préalablement été sollicité. Cet avis était défavorable mais le service des Eaux et Forêts a motivé la position de l'IBGE de telle sorte qu'un cultivateur a pu bénéficier d'une dérogation à l'ordonnance sur la chasse.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ERIC ANDRE A M. RUFIN GRIJP, MINISTRE DEL'ECONOMIE, SUR LES CONTACTS EVENTUELS DU MINISTRE EN VUE DE PALLIER LES LACUNES DUES L'INEXISTENCE D'UNE CHAMBRE DE METIERS ET NEGOCES SPECIFIQUE POUR LES BRUXELLOIS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ERIC ANDRE TOT DE HEER RUFIN GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE EVENTUELE CONTACTEN VAN DE MINISTER OM DE LEEMTEN TE ONDERVANGEN DIE ZIJN ONTSTAAN BIJ GEBREK AAN EEN SPECIFIEKE BRUSSELSE KAMER VOOR AMBACHTEN EN NERINGEN

M. le Président. — La parole est à M. André pour poser sa question.

M. Eric André. — Monsieur le Président, j'adresserai cette question au Ministre Grijp au nom de M. Eylembosch qui est malheureusement absent pour raisons de maladie.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 1995, le Brabant se subdivise en une province de Brabant flamand, une province de Brabant wallon et une entité bruxelloise qui coïncide avec notre Région.

L'accès à la profession pour les Bruxellois doit notamment s'inscrire dans ce nouveau dispositif. Cet accès à la profession est l'apanage d'une Chambre de métiers et négoce qui n'existe pas spécifiquement en tant que telle pour Bruxelles aujourd'hui, mais pour le Brabant flamand et pour le Brabant wallon.

Récemment, le Ministre des Classes moyennes, M. Bourgeois, a signalé en réponse à une interpellation qui lui était adressée à la Chambre que, pour les Bruxellois, les futurs accès à la profession seront accordés soit par la Chambre du Brabant flamand, soit par la Chambre du Brabant wallon.

Le monde économique Bruxellois est donc ainsi placé sous tutelle flamande ou wallonne. Vous conviendrez que cette situation est pour le moins équivoque. Dès lors, monsieur le Ministre, j'aimerais savoir quelles initiatives vous avez prises pour rétablir les Bruxellois dans l'égalité de droits par rapport aux Classes moyennes des autres Régions ?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Rufin Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, M. André a évoqué une situation future. Actuellement, c'est toujours l'ancienne Chambre bilingue des métiers et négoce, située à Bruxelles, qui instruit les demandes d'accès à la profession.

Cette situation perdurerait jusqu'en 1998. Un projet de loi est effectivement pendant au Sénat et émanerait du Ministre Bourgeois.

Comme je l'ai déjà précisé, ce changement ne me ravit pas non plus. Autant je suis contre la régionalisation d'un certain nombre de secteurs — tels que le commerce extérieur ou la recherche scientifique — autant j'y suis favorable pour cette matière, malheureusement communautarisée pour le moment.

Peut-être devrions-nous, tous ensemble, nous efforcer de trouver une solution bruxelloise à ce problème ?

VRAAG VAN DE HEER JAN BEGHIN AAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE VERKEERSVEILIGHEID EN DE LEEFBAARHEID IN DE KEIZER KARELLAAN

QUESTION DE M. JAN BEGHIN A M. DOMINIQUE HARMEL, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LA SECURITE ROUTIERE ET LA QUALITE DE VIE AVENUE CHARLES-QUINT

De Voorzitter. — De heer Béghin heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, ik kon bijna mijn ogen niet geloven toen ik gisteren het persoverzicht doornam. Uit een aantal artikels bleek dat Minister Harmel nog maar eens een studie zou laten uitvoeren over de verkeersveiligheid en de levenskwaliteit in de Keizer Karellaan.

Ik herinner Minister Harmel eraan dat ik zijn voorganger zeker drie jaar geleden al heb geïnterpelleerd over deze kwestie en dat ik vorig jaar in mei hem zelf hierover heb geïnterpelleerd. De beide Ministers hebben mij geantwoord dat fundamentele werken maar op langere termijn konden worden uitgevoerd, waarmee ik het eens kan zijn. Zij hebben mij echter ook geantwoord dat zij op korte termijn de nodige maatregelen zouden nemen om de verkeersveiligheid te verbeteren met signalisatie, met verkeersborden en met andere kleine ingrepen op de weg. Het is dan ook totaal onbegrijpelijk dat de Minister blijkbaar nog maar eens een studie laat uitvoeren om nog eens te onderzoeken welke maatregelen hij kan nemen. Moet die studie soms dienen om de andere studies te onderzoeken? Op de duur begrijpt niemand er nog iets van.

Mijnheer de Minister, ik stel alleen vast dat u niet uitvoert wat u destijds hebt beloofd. Ik kan u verzekeren dat de veiligheid in de Keizer Karellaan er niet op vooruit gaat.

In de artikels waarover ik het had, zegt de politiecommissaris van Sint-Agatha-Berchem dat er nog heel veel wagens aan meer dan 130 kilometer per uur op de Keizer Karellaan rijden. De burgemeester van Ganshoren, die hier aanwezig is, maar ook de burgemeester van Sint-Agatha-Berchem kunnen beamen dat zij op vrijwel iedere vergadering die zij beleggen, vragen krijgen over de veiligheid op de Keizer Karellaan.

Mijnheer de Minister, wanneer gaat u daar eindelijk eens iets aan doen ?

De Voorzitter. — Het woord is aan Minister Harmel.

De heer Dominique Harmel, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Agedankte Bedrijfsruimten. — Mijnheer de Voorzitter, de voorstellen ter verbetering van de verkeersveiligheid van de Keizer Karellaan uitgaande van mijn administratie stemden niet overeen met mijn antwoord op 1 juni 1994 op de interpellatie van de heer Béghin. Deze voorstellen waren te ingrijpend en vereisten het bekomen van een stedebouwkundige vergunning zodat een spoedige uitvoering ervan niet mogelijk was.

Ik heb mijn administratie gevraagd mij met bekwame spoed voorstellen te formuleren die onmiddellijk uitvoerbaar zijn binnen de beschikbare tijd en waarbij het accent ligt op de signalisatie, de synchronisatie van de verkeerslichten tijdens de daluren, de wegmarkeringen en de voetgangersoversteekplaatsen. Deze voorstellen zullen aan alle betrokken partijen, gemeenten, politie, openbaar vervoer en gewestelijke instanties, worden voorgelegd tijdens een vergadering die ik zal beleggen op mijn kabinet begin april 1995.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Béghin voor een repliek.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, ik vind het heel erg dat de Minister zijn antwoord ook nog grappig vindt. Hij heeft mij juist hetzelfde geantwoord als ongeveer een jaar geleden, maar er is nog niets gebeurd voor de veiligheid in de Keizer Karellaan en dat is een schande.

M. le Président. — La parole est à M. Harmel, Ministre.

M. Dominique Harmel, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés. — Monsieur Béghin, vous m'avez interpellé à ce sujet voici moins d'un an !

M. Jan Béghin. — C'était en mai 1993. Je vous le dis en français afin que vous me compreniez mieux.

M. Dominique Harmel, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés. — Premièrement, à cette époque, je n'occupais pas encore ce poste. C'est donc impossible.

Deuxièmement, lors de cette interpellation, je vous ai dit que nous prendrions des mesures en la matière. Elles sont prévues dans le budget et dans l'accord de coopération. Dès lors, il n'est pas honnête de dire que rien n'a été fait à ce sujet.

M. Jan Béghin. — Aucune mesure n'a été réalisée jusqu'à présent !

M. Dominique Harmel, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés. — Troisièmement, dans le cadre de l'accord de coopération, j'ai demandé à mon administration de prendre un certain nombre de mesures. C'est fait. Comme je vous l'ai dit, ces dispositions ne sont pas suffisantes. Dès lors, d'autres propositions sont examinées par la commune, la police et l'ensemble des personnes responsables en la matière.

Ne me dites pas que je ne m'occupe pas de ce dossier. Ce n'est pas la réalité !

M. Jan Béghin. — Je vous répète que rien n'a été réalisé jusqu'à présent, Monsieur le Ministre.

M. le Président. — Messieurs, je vous demande de respecter le Règlement, lequel prévoit que les questions d'actualité ne donnent pas lieu à débat.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME CHRISTINE BLANCHEZ A M. VIC ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LES MESURES DE SECURITE QUI PEUVENT ETRE PRISES POUR ASSURER LA VENTILATION DES PIECES OU SONT INSTALLEES DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU GAZ

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW CHRISTINE BLANCHEZ TOT DE HEER VIC ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKINGEN, OVER DE VEILIGHEIDSMATREGELEN DIE KUNNEN WORDEN GETROFFEN VOOR DE VERLUCHTING VAN DE LOKALEN WAAR GASVERWARMINGSAPPARATEN STAAN

M. le Président. — La parole est à Mme Blanchez pour poser sa question.

Mme Christine Blanchez. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, plusieurs habitants de la Région de Bruxelles subissent les conséquences dramatiques de la mauvaise ventilation de locaux, chauffés par des appareils au gaz.

Quelles mesures de prévention ou d'inspection, autres que la publication de brochures, ont-elles été envisagées pour parer à ce type d'accidents ?

Par ailleurs, je voudrais également évoquer les accidents qui se produisent dans des logements sociaux, comme ce fut le cas le 5 mars dernier. Dans ce type de logement, les habitants dépendent des investissements consentis par les sociétés de logement pour la modernisation des installations ou des injonctions que la tutelle leur donne à cet égard. Souvent, les habitants se trouvent dans des locaux non ventilés chauffés par des installations au gaz et la distribution d'énergie se fait dangereusement dans des locaux insalubres.

Quels travaux, quelles mesures peuvent être envisagés pour éviter que, désormais, de tels accidents se produisent dans notre Région ?

De Voorzitter. — Het woord is aan de Staatssecretaris Anciaux.

De heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw Blanchez, u moet het onderscheid maken tussen de normale vaststaande verwarmingsinstallaties met gas, die tot nu toe geen problemen hebben opgeleverd, en de losstaande verwarmingsapparaten.

Ik betreur ten eerste het incident waarnaar u verwijst en raad u aan mevrouw Dupuis te contacteren. Zij kan u immers de folder overhandigen die waarschuwt tegen CO-intoxicatie. Door

de verspreiding van een groter aantal folders zullen meer personen over de gevaren worden ingelicht.

Ik herinner eraan dat losstaande verwarmingsinstallaties met gas aan de bij koninklijk besluit vastgelegde norm B1150-003 moeten voldoen. Deze is bedoeld voor installaties met brandbaar gas, lichter dan lucht. Dergelijke apparaten mogen pas na goedkeuring worden geplaatst. Controle van de apparaten kan worden aangevraagd bij het Belgisch Instituut voor Milieubeheer. Ik geef evenwel toe dat er te weinig personeel voorhanden is om de controle over heel Brussel nauwkeurig uit te voeren.

Voor het betreurenswaardig incident waarvan u spreekt, is de maatschappij die de sociale woning verhuurt, volledig verantwoordelijk. De dienst Huisvesting heeft in dit verband richtlijnen uitgevaardigd. Voor uitleg over de inhoud ervan moet u zich wenden tot collega Gosuin die u ter zake zal antwoorden.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, l'accident dont Mme Blanchez vient d'évoquer les circonstances s'est effectivement produit dans une société de logements sociaux. Il ne m'appartient pas d'en déterminer les responsabilités. Je tiens simplement à rappeler qu'il y a un an, une situation similaire s'est produite au Foyer etterbeekois. A la suite de cela, sur mon instruction et sur celle de la SLRB, une circulaire très précise et très détaillée a été envoyée à toutes les sociétés de logements sociaux demandant de procéder à une inspection des appareillages et de prendre les mesures s'imposant dans les cas critiques ou de refus d'agrément. En tout état de cause, il apparaît que cette précaution n'aurait pas été prise. On ne peut que regretter cet accident. J'espère qu'à l'avenir, les responsables des sociétés seront beaucoup plus attentifs à cette problématique.

M. le Président. — La parole est à Mme Blanchez pour une réplique.

Mme Christine Blanchez. — Monsieur le Président, je voudrais demander au Ministre d'insister afin d'obtenir éventuellement que des budgets soient dégagés pour effectuer des travaux de manière à éviter ce genre d'accident. Peut-être l'installation d'un système de chauffage central dans certains bâtiments permettrait-elle d'éradiquer totalement ce genre d'accident.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Je partage votre opinion, Madame. Cependant les sociétés sont autonomes. Il leur appartient de prévoir une planification des travaux et, dans le cas de cette société qui bénéficie de bonis sociaux, d'affecter éventuellement ces bonis par exemple à des travaux de rénovation. Les sociétés ont des moyens, elles ont la possibilité de présenter des projets de plans. Lorsque nous sommes saisis de programmes d'investissements, notre rôle consiste alors à intervenir pour la subsidiation. Cependant ces sociétés ont leur autonomie, elles l'ont voulue, elles doivent l'assumer.

M. le Président. — Chers Collègues, je vous propose d'interrompre les travaux du Conseil régional pendant quelques instants pour entendre les questions d'actualité posées dans le cadre de l'Assemblée réunie et pour procéder aux votes prévus dans cette Assemblée.

— La séance plénière est interrompue à 17 h 24.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 17 u. 24.

Elle est reprise à 17 h 45.

Ze is hervat om 17 u. 45.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs.

Aan de orde zijn de naamstemmingen.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE A LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DU REAMENAGEMENT DU QUARTIER DE BRUXELLES-MIDI

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE CONCESSIE VAN DE OPENBARE DIENST VOOR DE HERAANLEG VAN DE WIJK BRUSSEL -ZUID

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance (vote n° 2).

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie (stemming nr. 2).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

39 votent oui.

39 stemmen ja.

9 votent non.

9 stemmen neen.

11 s'abstiennent.

11 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

M. Anciaux, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guil-

laume-Vanderroost, MM. Harmel, Hecq, Hermans, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandebosche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Mme Huytebroeck, M. Michot.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. André, Cools, de Clippele, de Lobkowicz, Guillaume, Hasquin, Michel, Monteyne, Smits, van Cranem et Zenner.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT LE CODE FORESTIER, EN CE QUI CONCERNE LES BOIS ET FORETS EN GENERAL DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN HET BOSWETBOEK WAT BETREFT ALLE BOSSEN EN WOUDEN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance (vote n° 3).

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie (stemming nr. 3).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

58 votent oui.

58 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, André, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme Creyf, MM.

Debry, de Clippele, De Coster, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hermans, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Michel, Monteyne, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Smits, Thys, van Cranem, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

A voté non :

Neen heeft gestemd :

M. Cauwelier.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE A LA PUBLICITE DE L'ADMINISTRATION

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE OPENBAARHEID VAN BESTUUR

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance (vote n° 4).

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie (stemming nr. 4).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

52 votent oui.

52 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Anciaux, André, Cauwelier, Chabert, Cools, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Debry, de Clippele, De Coster, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hermans,

Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Michel, Monteyne, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Smits, Thys, van Cranem, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, MM. Hecq, Michot et Roelants du Vivier.

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul pour justifier son abstention.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Président, le texte initial prévoyait un recours réel alors que le texte voté par la Commission envisageait un recours auprès du Conseil d'Etat, ce qui nous paraît plus théorique que pratique. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus.

M. le Président. — La proposition d'ordonnance visant à assurer la liberté d'accès aux documents administratifs et la proposition d'ordonnance relative à la publicité des documents administratifs deviennent sans objet.

Het voorstel van ordonnantie houdende de openbaarheid van de administratieve stukken en het voorstel van ordonnantie betreffende de openbaarheid van de administratieve stukken zijn doelloos.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION RELATIF AU FONDS BUDGETAIRE INTERDEPARTEMENTAL DE PROMOTION DE L'EMPLOI CONCLU A BRUXELLES LE 25 NOVEMBRE 1992 ENTRE L'EXECUTIF REGIONAL WALLON, L'EXECUTIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE GOED- KEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD BETREFFENDE HET INTERDEPARTEMENTAAL BEGROTINGSFONDS TER BEVORDERING VAN DE WERKGELEGENHEID GESLOTEN TE BRUSSEL OP 25 NOVEMBER 1992 TUSSEN DE WAALSE GEWEST- EXECUTIEVE, DE BRUSSELSE HOOFDSTEDE- LIJKE EXECUTIEVE EN DE FRANSE GEMEEN- SCHAPSEXECUTIEVE

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

47 votent oui.

47 stemmen ja.

11 s'abstiennent.

11 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Anciaux, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Harmel, Hecq, Hermans, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Michot, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. André, Cools, de Clippele, de Lobkowicz, Guillaume, Hasquin, Michel, Monteyne, Smits, van Cranem et Zenner.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MICHEL VANDENBUSSCHE A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LES REGIONS SUR LA TRANSFORMATION DU TROISIEME CIRCUIT DU TRAVAIL EN CONTRATS DE TRAVAIL REGULIERS»

Vote nominatif

MOTIES INGEDIENT TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL VANDENBUSSCHE TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN DE GEWESTEN OVER DE OMSCHAKELING VAN HET DERDE ARBEIDSCIRCUIT NAAR EEN REGULIERE TEWERKSTELLING»

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Michiel Vandenbussche à M. Charles Picqué, Ministre-

Président du Gouvernement, concernant «l'accord de coopération entre les Régions sur la transformation du troisième circuit du travail en contrats de travail réguliers».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Michiel Vandenbussche tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «het samenwerkingsakkoord tussen de Gewesten over de omschakeling van het derde arbeidscircuit naar een reguliere tewerkstelling».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par Mme Marie Nagy, MM. Alain Adriaens et Dolf Cauwelier.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Marie Nagy, de heren Alain Adriaens en Dolf Cauwelier.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Magdeleine Willame-Boonen et M. Serge Moureaux.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Magdeleine Willame-Boonen en de heer Serge Moureaux.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

38 votent oui.

38 stemmen ja.

19 votent non.

19 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hecq, Hermans, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandenbossche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, de Lobkowicz, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart,

Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, MM. Michel, Michot, Monteyne, Smits et van Cranem.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Vandebussche et Zenner.

M. le Président. — La parole est à M. Zenner pour une justification d'abstention.

M. Alain Zenner. — Monsieur le Président, j'ai pairé avec M. Grijp.

M. le Président. — Il en est pris acte.

Het woord is aan de heer Vandebussche.

De heer Michiel Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, wie akkoord gaat met het antwoord van de Regering, keurt, normaal gezien, de gewone motie goed. Ik had dat ook kunnen doen, maar ik gaf er toch de voorkeur aan mij te onthouden, omdat de inhoud van de gemotiveerde motie helemaal overeenstemt met het antwoord van de Regering. Bovendien ging het hier om een stemming naar aanleiding van mijn eigen interpellatie.

PROPOSITION DE RESOLUTION (M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN) RELATIVE A LA SCISSION DE L'ARRONDISSEMENT ELECTORAL DE BRUXELLES-HAL-VILVORDE

Vote nominatif

VOORSTEL VAN RESOLUTIE (DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN) BETREFFENDE DE SPLITTING VAN HET KIESARRONDISSEMENT BRUSSEL-HALLE-VILVOORDE

Naamstemming

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution (*Les membres néerlandophones quittent l'assemblée.*)

Dames en Heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie (*De Nederlandstalige leden verlaten de zaal.*)

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

52 membres sont présents.

52 leden zijn aanwezig.

51 votent oui.

51 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, de Clippele, De Coster, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hermans, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Michel, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Smits, Thys, van Cranem, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

S'est abstenu :

Onthouden heeft zich :

M. Michot.

M. Michot est prié de faire connaître le motif de son abstention.

M. Alain Michot. — Monsieur le Président, je me suis abstenu parce que les problèmes linguistiques provoquent la perte de la Belgique.

(M. Demannez, Vice-Président, remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)

(De heer Demannez, Ondervoorzitter, vervangt de heer Pouillet als Voorzitter)

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT « LES BORNES INTERACTIVES EN MATIERE DE RECHERCHE D'EMPLOI »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE « HET INTERACTIEF GEAUTOMATISEERD OPVRAAGSYSTEEM INZAKE WERKGELEGENHEID (WIS-TERMINALS) »

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, l'Office régional de l'emploi en Flandre, le *Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en beroepsopleiding*, a entrepris depuis un an, et avec succès, d'installer des bornes informatiques interactives en matière de recherche d'emploi. Plus de 250 terminaux, dont

certains sont installés dans les maisons communales, voire dans des établissements d'enseignement, ont été implantés et, grâce à un logiciel convivial facile d'accès, le *Werk-Informatie Systeem*, plus de 86 000 annonces sont consultées quotidiennement au départ des bornes.

Alors que le FOREm se prépare en Wallonie à installer de telles bornes interactives, l'ORBEm ne paraît pas s'engager dans cette direction, pourtant efficace, et qui permet de s'adresser, sans intermédiaire, à un segment de population important.

M. le Ministre-Président sait-il qu'à l'heure actuelle les employeurs bruxellois transmettent par centaines des offres d'emploi disponibles à Bruxelles au VDAB, compte tenu des performances du système des bornes interactives? L'ORBEm ne devrait-il pas s'aligner sur le VDAB et le FOREm en matière de technologie de l'information, et ne serait-il pas pertinent d'envisager un système interactif unique pour les trois offices de l'emploi, à l'heure où s'ouvre l'ère des « infoducs »?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, Chers Collègues, pour rappel, l'ORBEm s'est également engagé dans une politique active d'information des demandeurs d'emplois. Il a tenté de diversifier ses canaux de communication. Je pense au développement du « job-phone », aux services disponibles sur le vidéotexte de Belgacom via Rubis.

Par ailleurs, des contacts sont en cours pour utiliser le réseau Internet. Pour l'instant, l'ORBEm n'a pas l'intention de développer des bornes interactives. Il faut savoir que de nombreuses entreprises communiquent leurs offres d'emploi au VDAB, mais aussi à l'ORBEm.

Alors que la conjoncture économique est difficile, l'ORBEm a enregistré une augmentation des offres d'emploi en 1993 de 16 pour cent par rapport à 1992 et en 1994 de 27,8 pour cent par rapport à 1993. Je ne pense pas que le VDAB puisse se targuer d'une telle progression. Il semble donc bien que, dans la Région bruxelloise, le réseau de communications des offres d'emploi, notamment à travers le job-phone, soit suffisant pour l'instant.

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour une question complémentaire.

M. François Roelandts du Vivier. — Monsieur le Président, le Ministre-Président a néanmoins fait allusion à la possibilité d'utiliser le système Internet. Donc, si je comprends bien, une ouverture est pratiquée vers une possibilité de consultation interactive par le courrier électronique, ce qui est différent en ce qui concerne le jobphone par exemple.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Des contacts sont en cours pour utiliser l'Internet également.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ANDRE DROUART A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LES CANDIDATS PRIORITAIRES A L'ORBEM»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ANDRE DROUART AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE PRIORITAIRE KANDIDATEN BIJ DE BGDA»

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, en séance du 13 janvier 1995, j'ai interrogé le Ministre-Président au sujet de candidatures prioritaires à l'ORBEm. J'ai fait référence au périodique du GERFA qui faisait état de l'existence «d'un fichier de 2 000 candidats prioritaires recommandés par des amis».

Le Ministre-Président, dans sa réponse, m'a rassuré en précisant qu'après avoir pris contact avec la direction de l'ORBEm, il avait eu comme réponse qu'un tel fichier n'existait pas, que des candidats lésés auraient très certainement dénoncé de tels agissements. Le témoignage que j'ai pu directement récolter suite à cette question m'interpelle.

Deux courriers, que je joins en annexe, vous éclaireront à ce sujet. Une personne bien intentionnée, en vue d'aider Mme X dans sa recherche de travail, sollicite l'aide d'un Ministre qui envoie une lettre de recommandation au directeur général de l'ORBEm. Celui-ci répond au Ministre que, suite à sa demande, il est intervenu auprès des services de placement concernés afin qu'ils réservent une attention particulière au problème d'emploi de la protégée (*sic*). Quinze jours plus tard, un second courrier du directeur général de l'ORBEm au Ministre précise qu'une entrevue avec ladite protégée a eu lieu.

Lors de l'entrevue entre le placeur de l'ORBEm et Mme X, il lui est clairement expliqué que l'intervention du Ministre n'est pas étrangère à sa chance d'être reçue à l'ORBEm compte tenu, en particulier, de sa qualification professionnelle et, en général, de la situation économique difficile.

Je mets également à la disposition du Ministre des notes internes à l'ORBEm qui imposent aux placeurs d'auditionner des demandeurs pour lesquels la direction de l'ORBEm a été «solicitée». Ces différents courriers semblent conforter la thèse de la gestion d'un fichier de prioritaires.

Que pense le Ministre de cette situation?

Ne risque-t-on pas de rencontrer dans notre Région deux types de demandeurs d'emploi: ceux qui sont favorisés pour avoir demandé l'intervention d'un Ministre et les autres? Quelles mesures a prises le Ministre-Président afin que tous les demandeurs d'emploi soient sur un pied d'égalité?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

(M. Poulet, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Poulet, Voorzitter,
treedt opnieuw als Voorzitter op)

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, il semble que quelqu'un essaye de

faire croire à l'existence de passe-droits. Je tiens à rappeler haut et fort qu'il n'y a pas de fichier prioritaire. Il est piquant de constater qu'un fonctionnaire de l'ORBEM tente de faire croire le contraire. Je ne sais pas si M. Drouart est au courant, cette personne est actuellement sous le coup d'une procédure disciplinaire, décidée par le Comité de gestion de l'ORBEM, pour avoir abusé de son rôle de fonctionnaire pour sa propre campagne électorale.

Par ailleurs, qu'en est-il des contacts des demandeurs d'emploi avec l'ORBEM? Tout d'abord, certains s'adressent à l'ORBEM soit directement au siège central, soit dans une antenne décentralisée, soit encore à un partenaire de l'ORBEM où ils obtiennent le service qu'ils sont en droit d'attendre. D'autres écrivent au directeur général pour solliciter un emploi et exposer leur situation. Dans chaque cas, le directeur général saisit ses services et répond à l'intéressé. D'autres encore préfèrent s'adresser au Roi — c'est assez courant — ou à une personnalité politique qui écrit au directeur général pour attirer l'attention sur la situation exposée.

Que se passe-t-il dans cette dernière situation? De manière standardisée, le directeur général écrit à ses services et demande des explications, sans mentionner le nom de l'intervenant pour ne pas favoriser ou défavoriser les personnes concernées. Le directeur général répond ensuite à l'intervenant.

Rien ne peut donc être considéré comme l'octroi d'un quelconque privilège ou traitement de faveur.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LA DELEGATION REGIONALE INTERMINISTERIELLE AUX SOLIDARITES URBAINES»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE INTERMINISTERIELE GEWESTELIJKE AFVAARDIGING BIJ STADSSOLIDARITEIT»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines a été mise en place pour informer les partenaires de la Région sur les différents dispositifs d'intervention existant à Bruxelles, mais aussi pour assurer le suivi des programmes régionaux d'insertion, consolider le dispositif régional d'insertion socio-professionnelle, donner des avis quant à l'évaluation des conventions de partenariat conclues avec l'ORBEM. Elle intervient aussi dans des secteurs comme le réseau Habitat, le plan d'action des chômeurs, les contrats de quartier, la politique de formation professionnelle.

C'est en 1992 que cette délégation, au départ régionale bruxelloise, à l'insertion socio-professionnelle se transforme en interministérielle. Aujourd'hui elle n'a plus d'interministériel que le nom puisque c'est exclusivement le budget et le secteur de l'emploi qui financent la délégation.

Nous avons déjà pu lire dans le cahier de la Cour des comptes, il y a deux ans, les critiques formulées à l'encontre de cette

Délégation, dont la gestion avait été confiée aux ASBL «Mission locale jeune de Saint-Gilles» et «Djophuis».

La Cour avait exprimé «sa préoccupation de voir une structure juridique privée relayer les organes administratifs dans l'accomplissement de toute une série de tâches administratives afférentes aux missions de consultation et de concertation entre les Gouvernements de la Région bruxelloise et des Communautés française et flamande».

La délégation n'a aujourd'hui toujours pas de statut juridique légal et la Cour des comptes le déplore: elle est, par ailleurs, subsidiée en partie par le biais d'une convention qui stipule qu'il s'agit d'un marché de services à prix global, dont les honoraires sont payés sur présentation de factures mensuelles accompagnées seulement de rapports et d'annexes.

Ajoutons que le traitement des membres du personnel de la délégation sont pris en charge par l'ORBEM et par le cabinet qui a l'emploi dans ses attributions.

Le Ministre Picqué peut-il nous dire s'il a pris des mesures pour clarifier, comme l'a déjà plusieurs fois demandé ECOLO et comme le demande la Cour des comptes, le champ d'action, la dépendance institutionnelle, les missions et le statut de cette délégation?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, Mme Huytebroeck m'a déjà interrogé à de multiples reprises sur le problème de la Délégation.

Comme vous faites référence aux demandes de précision de la Cour des comptes, Madame Huytebroeck, je vous lis des extraits d'un courrier que j'ai adressé à ladite Cour le 4 janvier 1995.

«Conscient des problèmes que le mode de financement entraînait, j'ai décidé, dans le cadre du budget 1995, avec les missions de la Délégation seraient prises en charge, d'une part, dans le cadre de l'ORBEM et, d'autre part, par la Commission communautaire française. Cette décision se justifie par le fait que les missions de la Délégation ont été recentrées sur les questions d'emploi — donc sur l'ORBEM — et de formation professionnelle — essentiellement à la COCOF —, et ce en liaison avec d'autres compétences.

Un rapport concernant les activités de la Délégation vous a d'ailleurs été communiqué à l'occasion d'une question écrite. Ce rapport témoignait de l'importance des missions remplies en collaboration avec mon cabinet et les administrations concernées. Vous savez que ce type de collaboration permet une souplesse d'intervention au niveau de la conception et de la réalisation des programmes et des actions, le tout étant contrôlé par les instances et les administrations concernées, tels que le Comité de gestion et le Corps d'inspection de l'ORBEM, le Comité régional bruxellois à l'insertion socio-professionnelle, le Gouvernement et la Cour des comptes européenne.

La prise en charge de la Délégation par l'ORBEM est devenue quasi permanente, compte tenu des priorités de recentrage des projets autour des questions d'emploi, d'abord, et de formation ensuite, mais en application des diverses compétences de la Région et des Commissions communautaires.

Je cite en exemple le projet élaboré par la Délégation et qui vise à favoriser, à l'occasion de la mise en œuvre des contrats de quartier, des initiatives en matière de création d'entreprises d'insertion, touchant aux matières de l'expansion économique, de l'emploi et de la formation.

Je rappelle qu'hier encore, la délégation a pu commenter elle-même le bilan de la politique d'insertion qui a été menée et dont les résultats sont positifs. Pour ma part, je considère que la délégation a réalisé un excellent travail. Peut-être faudra-t-il leur définir de nouvelles missions, sa vocation étant de rechercher des liaisons interministérielles. La tâche future de la délégation sera évidemment déterminée par la majorité nouvelle.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyn Huytebroeck. — Monsieur le Président, je voulais savoir si la délégation avait changé de statut et si sa gestion était toujours confiée aux deux ASBL que j'ai citées.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Oui.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN ADRIAENS A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LES TRAVAUX AU COLLECTEUR DE LA RUE GRAY ET LE CONTRAT DE QUARTIER DE LA MEME RUE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING EN DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE WERKEN AAN DE COLLECTOR IN DE GRAYSTRAAT EN HET WIJKCONTRACT VOOR DEZELFDE STRAAT»

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, selon des informations parues dans la presse, les travaux destinés à lutter contre les inondations rue Gray seraient très sensiblement retardés. Au lieu du début des travaux en novembre 1994 comme promis par le Ministre de l'Environnement, le calendrier serait le suivant: aménagement du collecteur à partir de fin mars 1995, nettoyage des parois du collecteur en 1996 et dédoublement des parties latérales du collecteur et pose d'un égout en 1997. Cela m'amène à poser les questions suivantes: Que signifie exactement «l'aménagement» du collecteur? La troisième phase des travaux — dédoublement et construction d'un égout — serait à charge de la commune d'Ixelles. Si c'est bien exact, quel sera le montant investi par la commune d'Ixelles? Des subsides régionaux sont-ils prévus pour cette opération d'égoutage? Dans l'affirmative, à combien se montent-ils?

De l'avis unanime de tous les observateurs, il sera quasiment impossible de réellement faire démarrer le contrat de quartier de la rue Gray avant que ne soit terminée la rénovation du collecteur. Cela signifie-t-il que le contrat de quartier, théoriquement étalé sur quatre années à partir de 1994, sera retardé? Où en est actuellement ce contrat de quartier? Plus précisément encore,

combien de réunions du comité d'accompagnement ont-elles eu lieu depuis le début du contrat? Des initiatives privées de rénovation se sont-elles manifestées?

Le réaménagement de l'espace public dans la zone des deux ponts a toujours été considéré comme une priorité pour rendre ce quartier plus agréable. Or, il apparaît que l'AED n'a même pas les moyens nécessaires pour restaurer le pont qui menace ruine et on a été obligé de placer un filet de fortune pour protéger les passants des chutes de pierre. La réhabilitation de l'espace public est-elle prévue après la rénovation du collecteur? Cela ne confirme-t-il pas le retard inéluctable du contrat de quartier?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, les travaux d'assainissement de la rue Gray ont été scindés en quatre phases afin que le contrat de quartier puisse être réalisé dans un avenir proche. Le fait de scinder les travaux et, par conséquent, les cahiers de charge y relatifs a occasionné un léger retard dans l'exécution du planning au bénéfice d'une meilleure coordination avec le contrat de quartier.

La première phase, dont les travaux viennent d'être adjugés, consiste à augmenter la surface du collecteur à hauteur du pont Couronne, et ce, par la suppression d'une maçonnerie qui se trouve dans le collecteur à cette hauteur.

La deuxième phase consiste à procéder à l'augmentation de la section du puits central du collecteur de la rue Gray par le biais d'un nettoyage des dépôts karstiques le long des parois.

La troisième phase des travaux comprend, d'une part, la pose d'un égout communal dans chacun des deux puits latéraux du collecteur et, d'autre part, le branchement des riverains à ces égouts. Ces travaux, qui permettront d'éviter les reflux d'eaux usées vers les habitations riveraines, seront effectivement à charge des deux communes concernées. L'estimation du coût de ces travaux est de l'ordre de 100 millions TVA comprise, les communes pouvant bien entendu faire une demande auprès du service des Travaux subsidiés en vue d'alléger cette charge.

En ce qui concerne le contrat de quartier, je réponds ici au nom du Ministre Charles Picqué.

Il y a lieu de préciser qu'il n'est absolument pas nécessaire de terminer la rénovation du collecteur pour entamer les travaux envisagés dans le cadre du contrat de quartier, qu'il s'agisse de la rénovation d'immeubles existants ou de la construction de bâtiments neufs.

La convention de subsidiation du programme communal prévoit la réalisation des travaux dans les quatre ans, conformément à l'ordonnance organique de la revitalisation des quartiers anciens.

J'en viens maintenant à l'état d'avancement du contrat: cinq volets sont prévus.

Le premier volet concerne le logement public. Les avant-projets de rénovation de deux séries d'immeubles ont été approuvés et l'étude des projets définitifs est en cours.

Les volets 2 et 3 concernent les opérations foncières et les opérations menées en partenariat avec le privé. Les négociations sont en cours avec différents propriétaires et investisseurs, en vue de réaliser des opérations mixtes en matière d'affectation — ateliers et logement — et de financement.

Le volet 4 concerne les espaces publics. Par rapport aux autres contrats de quartier, le cas de la rue Gray est particulier

puisque la rénovation de la voirie et des trottoirs ne peut évidemment être réalisée avant la réalisation des travaux d'égouttage. Dans le contrat de quartier, les efforts ont donc été principalement orientés vers le réaménagement des voiries adjacentes. Un avant-projet est actuellement en cours d'étude. Il est relatif à la rénovation de la rue de la Natation, de la rue des Deux-Ponts et de la rue du Brochet. Pour aborder plus spécifiquement l'espace public situé entre les deux ponts, je souhaiterais vous préciser que le pont qui a été équipé d'un filet de sécurité ne menace pas ruine : cette mesure a été prise pour éviter tout risque en cas de vibrations éventuellement provoquées par les travaux futurs. Le contrat de quartier s'attache tout particulièrement à réhabiliter cet espace. Il est prévu un ravalement de ces ouvrages d'art et une mise en valeur nocturne par un éclairage de qualité.

Le volet 5, qui traite du développement social du quartier, a également été mis en route. Il s'est notamment concrétisé par l'engagement d'un coordinateur social et l'ouverture récente du centre permanent d'information et de guidance sociale.

Je dois encore vous préciser que la commission communale de développement intégré qui assume l'accompagnement du contrat de quartier s'est réunie deux fois depuis l'approbation du contrat par le Gouvernement. Ces réunions ont bien sûr été accompagnées de nombreuses réunions de coordination technique qui se sont tenues entre la commune et la Région.

En conclusion, je voudrais préciser que le contrat de quartier a été établi en tenant compte des travaux d'assainissement à réaliser et qu'il a été programmé de manière à ne pas dépendre trop étroitement de ceux-ci. L'état d'avancement que j'ai brièvement évoqué montre qu'il n'y a donc pas lieu de craindre ce que vous présentez comme un « retard inéluctable ».

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. BERNARD GUILLAUME A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «L'APPLICATION DANS LES COMMUNES DE L'ARTICLE 13 DE L'ORDONNANCE DU 9 SEPTEMBRE 1993»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BERNARD GUILLAUME AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE TOEPASSING IN DE GEMEENTEN VAN ARTIKEL 13 VAN DE ORDONNANTIE VAN 9 SEPTEMBER 1993»

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume pour poser sa question.

M. Bernard Guillaume. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'article 13 de l'ordonnance du 9 septembre 1993 «portant modification du Code du Logement pour la Région de Bruxelles-Capitale et relative au logement social» dispose que lorsque la part du capital social souscrite par la commune lui accorde des administrateurs, une représentation des groupes politiques siégeant au Conseil communal et non représentés au Collège des bourgmestre et échevins est garantie.

Ce texte légal ne prévoit pas que l'application de cet article fasse l'objet d'un arrêté du Gouvernement et, a fortiori, d'une circulaire de la Société du Logement de la Région bruxelloise.

Or, ladite société a envoyé aux sociétés immobilières de service public de la Région une circulaire du 1^{er} février 1995 prétendant appliquer l'article 13 de l'ordonnance et ajoutant même à cette application des conditions supplémentaires qui ne se trouvent pas dans le texte de l'ordonnance.

Ainsi, la SLRB avance que la représentation garantie au sein des Conseils d'administration des SISP se limite à une personne par groupe politique non représenté au Collège des bourgmestre et échevins, alors que le texte de l'ordonnance et les travaux parlementaires en commission, tout en excluant une représentation strictement proportionnelle, n'ont nullement précisé que cette représentation garantie se limitait à une seule personne par groupe.

En outre, cette circulaire de la SLRB précise que le groupe non représenté au Collège, qui souhaite recourir à la représentation garantie, doit en informer la SISP par lettre recommandée, laquelle doit non seulement mentionner l'identité du représentant du groupe, mais aussi comporter les signatures de tous les élus du groupe. Cette exigence, qui ne figure nullement dans le texte de l'ordonnance, apparaît comme excessive par rapport à la désignation des administrateurs par la majorité du Conseil communal, dès lors que ceux-ci ne doivent pas être élus par l'unanimité des conseillers communaux des groupes de la majorité.

Enfin, la circulaire prévoit que l'octroi de jetons de présence aux administrateurs ainsi désignés — avec voix consultative — n'est pas obligatoire, alors que le texte de l'ordonnance et sa philosophie souhaitaient que ces administrateurs soient, à part leur voix consultative, des administrateurs à part entière.

A la lumière des faits que je viens d'exposer, M. le Ministre peut-il se prononcer sur la légalité de cette circulaire ? S'il la juge illégale, totalement ou partiellement, envisage-t-il, comme Ministre de tutelle, d'obliger la SLRB à réformer ou annuler sa circulaire ?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, en réponse à la question de l'honorable membre, je me permets d'emblée d'attirer son attention sur un point important : les personnes présentes au Conseil d'administration de la société immobilière de service public qui sont mandatées par les groupes politiques de l'opposition communale n'ont pas le statut d'administrateur. En effet, la capacité de nommer des administrateurs vient de la qualité d'actionnaire et des droits que reconnaissent les statuts aux titulaires de parts sociales. C'est la commune, en tant que personne publique, qui détient les parts sociales. Par conséquent, c'est le Conseil communal, conformément à l'article 120 de la nouvelle loi communale, qui peut désigner les administrateurs.

L'article 13 de l'ordonnance du 9 septembre 1993 relative au logement social a créé un mécanisme spécifique totalement indépendant des dispositions statutaires ou légales qui régissent le pouvoir de l'actionnaire.

La conséquence en est simple : les procédures applicables à la nomination des administrateurs ne sont pas d'office applicables à la désignation d'observateurs par les groupes politiques de l'opposition communale.

De surcroît, si le mandat d'administrateur peut être rémunéré, il n'en est pas de même pour les représentants de l'opposition communale, dans la mesure où ils ne disposent que d'une voix consultative et n'exercent aucun des pouvoirs afférents au statut d'administrateur.

Quant à la légalité de la circulaire de la Société du Logement de la Région bruxelloise, je me bornerai à rappeler que la réforme du Code du Logement, qui a été votée par le Conseil régional, donne à la SLRB non seulement une mission de tutelle, mais également une mission d'assistance aux sociétés immobilières de service public. C'est à la suite d'interpellations de diverses sociétés immobilières de service public que la Société du Logement de la Région bruxelloise a estimé utile de ne pas se limiter à des réponses au cas par cas mais a élaboré une véritable circulaire.

Pour ce qui est de la légalité de la circulaire de la SLRB, il est loin d'être acquis que ladite circulaire méconnaisse l'article 13 de l'ordonnance du 9 septembre 1993 compte tenu, d'une part, de la généralité des termes utilisés dans cette disposition et, d'autre part, de l'absence de clarté des travaux préparatoires.

L'honorable membre affirme ainsi que, contrairement à ce qui est déterminé dans la circulaire, le texte de l'article 13 n'impose nullement que chaque groupe politique de l'opposition communale ne dispose que d'un représentant. C'est exact. Mais c'est tellement vrai que l'on peut également soutenir, et ce l'a été lors des discussions en commission, qu'il y a une représentation de l'opposition communale prise dans son ensemble mais nullement de l'opposition communale prise groupe par groupe.

On peut d'ailleurs d'autant plus facilement considérer qu'un représentant par groupe politique d'opposition est excessif que, dans de nombreuses sociétés, la majorité communale ne dispose que d'un administrateur alors que, si l'on suit votre démarche, Monsieur Guillaume, l'opposition, si elle est morcelée, disposerait de plusieurs observateurs.

Je ne prends position ni pour l'une ni pour l'autre interprétation. Je tiens simplement à souligner que l'article 13 peut être lu de diverses façons tout aussi légitimes l'une que l'autre. Il est donc difficile de contester la légalité de la circulaire de la SLRB pour la seule raison qu'elle a pris parti pour un point de vue déterminé.

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume pour une question complémentaire.

M. Bernard Guillaume. — Monsieur le Président, je souhaiterais poser deux sous-questions au Ministre.

D'abord, j'aimerais savoir ce qu'il entend par «représentation garantie», puisque le texte de l'ordonnance ne précise pas cette notion.

Ensuite, que pense-t-il de l'exigence de la SLRB de présentation d'un candidat d'un groupe de l'opposition, laquelle devrait obligatoirement être approuvée et signée par la totalité des membres de ce groupe de l'opposition?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, en ce qui concerne la notion de garantie, il faut bien reconnaître l'ambiguïté de certains propos contenus dans les textes préparatoires.

On peut y voir la garantie pour chaque groupe d'avoir un observateur ou plus, puisque le nombre n'a pas été limité, ou bien la garantie pour l'opposition communale d'être représentée. C'est cette ambiguïté qui donne lieu à différentes interprétations quant à la lecture du texte de l'ordonnance.

M. Bernard Guillaume. — Monsieur le Ministre, que pensez-vous de l'exigence de la SLRB selon laquelle le groupe

politique de l'opposition, qui désigne l'observateur, doit prendre cette décision à l'unanimité de ses membres? Cela signifie que la désignation du représentant du groupe doit être cosignée par tous les membres du groupe représenté au Conseil communal.

M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Il m'apparaît à tout le moins, pour avoir une pratique municipaliste, qu'au niveau des Conseils communaux, les interlocuteurs sont les chefs de groupe. Il me semble qu'il importe peu de savoir comment les chefs de groupe, dès le moment où ils sont reconnus comme tels par l'ensemble des groupes, obtiennent une proposition de désignation. Il m'apparaît donc que cette demande est excessive. Dès le moment où le Conseil communal a reconnu l'existence des chefs de groupe proposés par les différents groupes, l'interlocuteur me paraît devoir être le chef de groupe. Si ce dernier pose un acte qui va au-delà des intentions du groupe, la sanction pour lui sera sans doute un désaveu au Conseil communal dans sa qualité de chef de groupe.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ANDRÉ DROUART A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA GESTION PAR L'IBGE DES PERMIS DELIVRES»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ANDRÉ DROUART AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET BEHEER DOOR HET BIM VAN DE AFGEGEVEN VERGUNNINGEN»

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, le 30 novembre 1994, j'avais interrogé le Ministre en séance publique, au sujet des travaux entamés par un entrepreneur pour l'implantation d'une grande surface Cora dans le quartier du Meylemeersch, situé à Anderlecht.

Ces travaux réalisés pour la société Courthéoux-Fradis étaient, semble-t-il, entamés sans permis d'environnement.

Le Ministre avait confirmé cette thèse dans sa réponse orale en précisant que seul le déplacement de terre était autorisé. Il avait ajouté que ce chantier se trouvait sous surveillance attentive de l'Institut et que tout acte établi dans l'illégalité serait sanctionné comme il se doit.

A ce jour, la situation est bien différente. En effet, premièrement, contrairement à ce que nous pouvions attendre des déclarations du Ministre, les travaux se poursuivent. Deuxièmement, les travaux ne se limitent plus à des seuls déplacements de terre mais au placement de pieux, au tracé de voiries d'accès et à la construction de murs en béton pour protéger ces voiries. Troisièmement, le permis de chantier de même qu'une autorisation de placement de ces pieux auraient été «retrouvés» à l'IBGE.

M. le Ministre pourrait-il m'expliquer comment, dans des chantiers aussi importants, des contradictions entre les déclarations initiales et la situation réelle peuvent apparaître? Si ces

permis étaient délivrés, comment expliquer les lacunes de l'administration dont le Ministre est responsable ?

Est-il exact, comme cela fut décrit dans la presse, que la Société Courthéoux-Fradis a pris contact avec les autorités régionales ? Quel fut l'objet de cette rencontre ? Quelles en furent les conclusions ?

Quelles sont les autorisations que la Société Courthéoux-Fradis a obtenues à ce jour ? Quelles sont les limites dans lesquelles peut se poursuivre aujourd'hui ce chantier ? L'étude d'incidence nécessaire à ce projet a-t-elle été déposée à l'IBGE ? Dans l'affirmative, quand sera organisée l'enquête publique ?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'apporter la réponse suivante à l'honorable membre.

La société Courthéoux-Fradis bénéficie d'un permis de chantier pour battre les pieux et un permis de chantier pour la construction des bâtiments. Ces permis relèvent de la classe II et sont donc de compétence communale.

Il est tout à fait exact que la société Courthéoux-Fradis a pris contact avec mon cabinet. Ma position fut sans équivoque : un certificat d'environnement doit être introduit et une étude d'incidence doit être réalisée.

L'objet de cette rencontre fut donc de préciser à la société Courthéoux-Fradis ses obligations légales. La conclusion de cette entrevue ne s'est pas fait attendre puisque ladite société a introduit en date du 17 février une demande de certificat d'environnement de classe IA. La procédure se poursuit donc conformément à l'ordonnance du 30 juillet 1992 relative à l'évaluation préalable des incidences de certains projets dans la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart, pour une question complémentaire.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, je souhaite poser une question complémentaire au Ministre. En effet, pour obtenir ce permis d'environnement, une étude d'incidence est nécessaire. A entendre votre réponse, cette étude a été déposée auprès de l'IBGE. J'aimerais que le Ministre puisse m'indiquer à quel moment l'enquête publique sera organisée par rapport à cette étude d'incidence.

M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je dirai à M. Drouart qu'il ne m'appartient pas d'interférer dans le travail mené par l'administration. Celle-ci a l'obligation de demander à la commune de procéder aux enquêtes nécessaires pour traiter de ce certificat d'environnement dans les délais impartis. Mais il est clair que nous sommes dans une procédure IA et que les délais de traitement des dossiers sont évidemment plus longs et plus complexes puisque la notion d'étude d'incidence intervient.

Quoi qu'il en soit, je peux vous garantir, Monsieur Drouart, que les instructions ont été données dans ce sens : l'IBGE doit agir avec la plus grande vigilance et la plus grande célérité.

M. le Président. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ANDRE MONTEYNE AAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «HET BEDELEN EN HET SPELEN VAN MUZIEK IN DE TRAM- EN METROSTELLEN»

QUESTION ORALE DE M. ANDRE MONTEYNE A M. DOMINIQUE HARMEL, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LES PERSONNES QUI MENDIENT ET QUI JOUENT DE LA MUSIQUE DANS LES VOITURES DE TRAM ET DE METRO»

De Voorzitter. — De heer Monteyne heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer André Monteyne. — Mijnheer de Voorzitter, ik wil van de mij toegemeten vijf minuten gebruik maken om een deontologisch probleem aan te snijden dat alle leden van de raad aangaat. Ik betreur dat een collega, voorzitter van de MIVB, van zijn positie gebruik maakt om de dag voor het stellen van mijn vraag, waarvan hij perfect op de hoogte was, een persconferentie over hetzelfde onderwerp te houden. Hij maait daarmee niet alleen mij het gras voor de voeten weg, maar handelt ook niet correct tegenover zijn collega Minister, die nu een antwoord zal moeten geven dat reeds in alle kranten werd gepubliceerd.

Ik heb overwogen om de vraag gewoonweg niet meer te stellen, maar omdat de reactie van de heer Delathouwer uitermate vaag was, wil ik mijn vraag toch kort resumeren.

Ik meen te weten dat het politiereglement voor tram en metro de reizigers verbiedt de orde te verstoren, daden te stellen die niet passen of lawaai te maken. De reiziger betaalt zijn rit en verwacht in optimale omstandigheden vervoerd te worden zonder daarbij aangeklampt te worden door één of meerdere geldronselaars, veelal van buitenlandse herkomst. Het schijnen vooral Amerikanen en andere Angelsaksers te zijn die zich bijzonder brutaal opstellen. Ten minste één reiziger werd aangevallen en geslagen door een muzikant, omdat hij opmerkingen had gemaakt over de kwaliteit van zijn muziek. De commerciële dienst van de MIVB bezorgt de klagers een informatiebladje, waarin zij het ongenoegen van de reizigers wel erkent, maar zich toch positief uitspreekt over de inbreng van de muzikanten. Zij negeert hiermee zowel de klachten van haar cliënten als haar eigen reglement.

Ik benadruk dat het hier zeker niet uitsluitend om sukkelaars gaat. Uit politiebronnen verneem ik dat deze muzikanten gemiddeld tot 7 000 frank per dag ophalen, waarop zij geen BTW en geen belasting betalen. Uit cijfers van de MIVB blijkt bovendien dat zij niet eens over een vervoerbewijs beschikken. Terloops signaleer ik nog dat geen enkel opschrift of pictogram in de metrostellen of -stations aangeeft dat bedelen of muziek maken verboden is.

In tegenstelling tot wat de heer Delathouwer gisteren in zijn persconferentie stelde, gaat het voor mij helemaal niet om het bedelen of muziek maken buiten of aan de ingang van de stations, maar wel degelijk in de metrostellen en op de perrons. Graag verneem ik van de Minister wat de verantwoordelijke overheid doet om haar eigen reglement en het koninklijk besluit met het politiereglement voor tram en metro toe te passen.

De Voorzitter. — Het woord is aan Minister Harmel.

De heer Dominique Harmel, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten. — Mijnheer de Voorzitter, de problemen die voortvloeien uit de aanwezigheid van bedelaars en muzikanten in de voertuigen en stations, werden reeds meermaals aangeroerd, zowel door de reizigers als door de personeelsleden van de MIVB.

Dit fenomeen komt niet enkel voor bij de MIVB en is het gevolg van het fenomeen van uitsluiting van sommigen uit het sociale en economische leven van vandaag. Het zou bijgevolg zelfs tendentieus zijn om deze situatie te herleiden tot een probleem van het openbaar vervoer.

Men kan evenwel niet loochenen dat de aanwezigheid van bedelaars en muzikanten in voertuigen en installaties van de MIVB de klanten stoort, en waarschijnlijk ook bijdraagt tot de instandhouding van een subjectief gevoel van onveiligheid. Dat wordt althans vastgesteld bij steekproeven die de MIVB geregeld uitvoert, niettegenstaande een objectieve verbetering van de situatie.

De MIVB stelt alles in het werk en zal dat in de toekomst blijven doen om het politiereglement te doen naleven en bijgevolg de aanwezigheid van bedelaars en muzikanten in de voertuigen en de gecontroleerde zones van de stations te verbieden. Aangezien de markeringen momenteel worden herzien, kan voor dit verbod ook een verbodsteken worden ontworpen.

De MIVB gaat meer genuanceerd te werk wanneer zij met bedelaars buiten de gecontroleerde zones in de stations wordt geconfronteerd. Indien er sprake is van hinder voor de reizigers, kan zij ze buitenzetten. In extreme gevallen, bijvoorbeeld wanneer wordt vastgesteld dat er sprake is van sociale nood of levensgevaar, kan zij ze naar een onthaalstructuur doorverwijzen. De eerste maatregel is maar zelden doeltreffend. Vandaar dat overleg zal worden gepleegd met de bevoegde gemeentelijke autoriteiten om na te gaan of er samen geen andere maatregelen kunnen worden genomen.

Wat de aanwezigheid van muzikanten buiten de gecontroleerde zones in de stations betreft, zijn de meningen verdeeld. Bepaalde reizigers vinden dat zij geluidshinder veroorzaken. De MIVB onderzoekt verschillende oplossingen om enerzijds de reizigers tegen deze « lawaaimakers » te beschermen en anderzijds de echte kunstenaars de mogelijkheid te laten zich uit te drukken zonder het publiek te storen. De enkele experimenten in het buitenland zetten ons evenwel aan tot grote voorzichtigheid ter zake.

In ieder geval zal de MIVB geen enkele maatregel nemen zonder voorafgaand akkoord met de gemeentelijke autoriteiten die territoriaal bevoegd zijn, en met de toezichthoudende overheid van de MIVB.

De Voorzitter. — De heer Monteyne heeft het woord.

De heer André Monteyne. — Mijnheer de Voorzitter, ik dank de Minister omdat hij de moed heeft opgebracht een antwoord voor te lezen en mij uitleg te verschaffen.

Ik blijf het evenwel betreuren dat wij niet konden komen tot een democratisch debat. Dat is niet de fout van de Minister, maar van een raadslid dat de regels niet heeft gerespecteerd.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. STEPHANE DE LOBKOWICZ A M. DIDIER VAN EYLL, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE CIMETIERE DU DIEWEG»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER STEPHANE DE LOBKOWICZ AAN DE HEER DIDIER VAN EYLL, STAATSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET DIEWEG-KERKHOF»

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz pour poser sa question.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'aimerais tout d'abord changer le titre de la question orale que je vous ai transmise. Je l'avais intitulée « le cimetière du Dieweg ». Je préférerais l'appeler « Et la démocratie, bordel ! » pour reprendre un slogan électoral utilisé par une personnalité régionale dans sa commune, à l'occasion des dernières élections communales.

En effet, ne voilà-t-il pas que M. le Secrétaire d'Etat a décidé d'entamer une procédure de classement d'un cimetière tout à fait agréable situé dans une commune tout aussi agréable, au sud de Bruxelles. Je me demande comment se déroule ce genre de procédure, sans la moindre concertation avec les autorités de la commune où se trouve cette propriété ni avec le propriétaire qui se trouve être la même autorité communale. M. le Secrétaire d'Etat et moi-même, nous nous entendons assez bien. Nous avons la même haute opinion de la fédération qui unit nos deux partis et nous avons souvent l'occasion d'en parler. Je m'étonne que, à l'occasion d'une de nos discussions, le Secrétaire d'Etat ne m'ait pas prévenu de sa volonté de classer ce cimetière en me demandant mon avis à ce sujet. Il n'y a pas eu le moindre contact à notre niveau, ni même au niveau des administrations sur cette question. Une lettre recommandée a été adressée au Collège des Bourgmestre et échevins, nous apprenant le classement prochain du cimetière. J'ai appris avec étonnement, à la lecture de cette lettre, qu'un grand nombre de tombes étaient décrites très précisément, avec un numéro d'ordre. Comment l'administration régionale est-elle au courant de ces informations alors qu'il n'y a eu aucune concertation avec le propriétaire ? Les autorités régionales n'ont pas demandé à consulter les archives, ne se sont pas rendues au cimetière. Comment ont-elles eu connaissance de toutes ces précisions ?

Voilà qui est fort bien de classer ce site remarquable. Mais qui paiera les travaux que vous préconisez ? C'est une bonne idée de classer des centaines de tombes, mais allez-vous mettre des moyens financiers à la disposition de la commune d'Uccle pour réaliser les travaux nécessaires ?

Et enfin, petite question subsidiaire. Quelle serait votre réaction si la commune d'Uccle, en réponse à votre initiative, vous faisait cadeau de ce cimetière pour le franc symbolique ?

La Région semble s'intéresser beaucoup plus que nous au cimetière du Dieweg et nous reproche sans doute de l'avoir laissé à l'abandon. Ne serait-ce pas intéressant pour vous d'accepter cette offre ? Cela n'irait-il pas dans le sens de votre politique en vous permettant de procéder à une restauration remarquable, pour le plus grand bien de tous les habitants de notre ville ?

M. le Président. — La parole est à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat.

M. Didier van Eyll, Secrétaire d'Etat Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, il faut admettre que le cimetière du Dieweg est devenu aujourd'hui la coqueluche des amoureux du patrimoine. Dans la collection « Bruxelles, ville d'art et d'histoire », nous avons sorti une brochure consacrée au Dieweg. Elle se vend mieux que la brochure consacrée à la Grand Place de Bruxelles, pourtant en quatre langues, alors que celle du Dieweg est seulement bilingue.

Si l'administration régionale a numéroté toutes les tombes avant de faire parvenir à la commune une notification de l'ouverture de la procédure de classement du Dieweg, elle a dû prendre contact avec l'administration communale pour obtenir les renseignements nécessaires. Il est possible toutefois que le gardien du cimetière ait accompli cette tâche.

Je rassure l'honorable membre sur le fait que la procédure déterminée par l'ordonnance prévoit dans le cas d'un bien classé la consultation du propriétaire et des autorités communales concernées. En l'occurrence, le propriétaire est la commune. Par conséquent, le Collège échevinal sera consulté.

Quant à l'exposition consacrée au cimetière du Dieweg, elle a été confiée à une asbl, « Racines du futur », qui a pris divers contacts afin d'illustrer les tombes funéraires qui méritaient d'être mises en valeur.

L'asbl a contacté l'échevinat de M. De Decker dans le cadre d'un prêt de matériel. Mais je ne dispose pas d'informations précises à ce sujet.

Il paraîtrait que les délais d'exécution étaient trop longs pour l'organisateur et qu'il n'y a dès lors plus eu d'autres contacts avec ces services communaux.

En conclusion, je ne sais pas si la démocratie a été mise en cause — heureusement en tout cas que le Président n'a pas entendu l'affreux terme que vous avez prononcé tout à l'heure —, mais je vous concède que l'on pourrait dire « et la concertation, pas en bleu » !

M. le Président. — L'incident est clos.

Notre ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 40.*

De plenaire vergadering is gesloten om 18 u.40.